

La Recon- struction dans le Val de

Loire

1940

LE LOIRET,
ATELIER DE LA VILLE
DE DEMAIN

1953

x



Mener l'inventaire du patrimoine de la Reconstruction dans le Val de Loire

François Bonneau
Président de la Région Centre
– Val de Loire

« On peut, dès à présent, poser en principe que rien de vraiment créateur ne sera fait tant que la tâche de conservation et celle de construction resteront distinctes dans les esprits. »

Ainsi s'exprimait André Chastel en décembre 1945 dans un article intitulé *Préserver et construire*, l'un des premiers des 1 500 articles qu'il devait publier dans le quotidien *Le Monde* jusqu'à sa mort en 1990. Le jeune normalien qui se consacrait alors à l'étude de l'humanisme florentin n'avait pas particulièrement en tête les destructions considérables laissées par la Seconde Guerre mondiale dans le Val de Loire. Son objectif était simple et à la fois essentiel : mettre la connaissance au cœur de l'action publique, objectif que la Région épousa en lançant en janvier 2010 le programme d'inventaire *Val de Loire et Reconstruction*.

L'aventure de l'Inventaire général a été fondée au début des années 1960 à partir d'une réflexion sur le monde contemporain née dans le contexte de la Reconstruction, réflexion dont s'est saisi André Malraux, ministre chargé des Affaires culturelles. Dans le contexte d'aménagement du territoire qui était celui du IV^e Plan (1962–1965), et alors qu'en 1962 étaient créés les *secteurs sauvegardés* qui invitaient à appréhender les édifices dans leur contexte, une attention nouvelle était portée à la morphologie urbaine, aux relations des édifices les uns et les autres. Dans le même temps et le même élan, l'État procédait en 1965 au premier classement au titre des Monuments historiques d'un édifice du XX^e siècle, la Villa Savoye édifiée par Le Corbusier en 1929 à Poissy (Île-de-France). C'est dire tout ce que nos contemporains peuvent attendre des travaux que les équipes de l'Inventaire général du patrimoine culturel mènent partout en France sur le patrimoine urbain et architectural du XX^e siècle.

À la suite du transfert de l'État aux Régions de l'Inventaire général du patrimoine culturel par la loi du 13 août

2004 sur les libertés et les responsabilités locales, la Région Centre-Val de Loire a souhaité développer les thématiques ligériennes. Un programme d'envergure touchant un large territoire a été ouvert en 2010, initié et encadré avec le laboratoire INTRU de l'université François-Rabelais de Tours. Intitulé *Val de Loire et Reconstruction*, il est consacré à l'architecture et l'urbanisme de la Reconstruction dans les villes ligériennes. Dans notre région, et en particulier dans le Val de Loire, ce sont les cœurs des villes, de par l'importance stratégique de leurs ponts et de leurs gares, qui ont été les plus durement touchés par les bombardements et tirs incendiaires de juin 1940, 1943 et 1944. Compte tenu de l'importance des surfaces bâties endommagées, que ce soit à Tours (12 ha), Blois (6 ha), Orléans (17 ha) ou Châteauneuf-*Loire* (2 ha), les formes architecturales et urbaines héritées de la Reconstruction, des années 1940 au milieu des années 1960, marquent fortement de nos jours les centres urbains de ces villes et posent des questions d'actualité (adaptation des logements et des commerces, transition énergétique).

Alors que les études de Tours, Châteauneuf-*Loire*, Blois et Sully-*Loire* sont achevées ou en cours de bouclage, et tandis que l'étude des quartiers reconstruits d'Orléans débute à l'été 2015, c'est avec un grand plaisir que j'invite tous les ligériens à venir découvrir leur patrimoine urbain de proximité.

Reconstruction(s), quelques jalons historiques

Sylvie Le Clech

Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire

Les reconstructions intervenues après les deux conflits mondiaux majeurs du xx^e siècle se différencient profondément des opérations du xix^e siècle, liées notamment au démantèlement des fortifications et aux extensions urbaines.

Dans ce phénomène de fabrique de la ville rebâtie, on en compte trois : celle de la Première Guerre mondiale, celle issue de l'Armistice de juin 1940, et celle qui consacre la création du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU) confié à l'ingénieur Raoul Dautry en 1944. Ces dernières sont motivées par des destructions d'ampleur sans précédents et parce que le logement issu de la politique de l'entre-deux-guerres, est l'un des plus vétustes en Europe. Les propriétaires se groupent en associations syndicales de reconstruction, et le MRU se structure pour répondre vite et dans la transparence financière, car les flux financiers américains sont importants. Le MRU met en place une inspection générale de terrain, fait appel aux ingénieurs des grands corps de l'État et nomme les architectes en chef de la reconstruction en charge de rebâtir des cités en tout ou partie selon des plans travaillés avec les municipalités. L'objectif est économique, financier, technique et social. Les ministres Raoul Dautry puis Claudius Eugène-Petit, et les architectes comme Auguste Perret au Havre ou Fernand Pouillon à Marseille, ont une vision sociale de leur art.

Le ministère organise dès 1946 une exposition de promotion des modèles architecturaux de reconstruction, à vocation pédagogique au Palais Galliera à Paris, constituée de maquettes de villes reconstruites qui diffusent des formes et partis architecturaux relayant ceux des anciennes provinces ou jouent le jeu de la modernité radicale. L'esthétique des nouveaux matériaux, leurs performances techniques sont au service d'un accès de tous au confort. Cette architecture obéit à un principe de réalité. Même si Royan, Le Havre, Lorient, déconcertent par leurs grandes percées, leurs îlots normés, beaucoup de villes moyennes reprennent de manière plus abstraite le parcellaire

ancien, car il permettait aux habitants de reconstituer au moins les silhouettes des immeubles d'avant-guerre. Il n'y a donc pas toujours de table rase mais une vision collective du progrès social comme l'illustre le «Groupez-vous pour construire» affiché sur le pavillon du MRU au Salon des arts ménagers de 1952. Le MRU soutient partiellement la reconstruction individuelle, mais avec une ampleur forte la reconstruction collective, il encourage les industriels à développer les techniques de préfabrication du bâtiment, reconnaît au mouvement des Castors, une tentative d'autoconstruction coopérative né après la Seconde Guerre mondiale en France, la valeur financière de l'apport du travail. La dimension politique se développe après l'appel lancé par l'abbé Pierre à la radio, le 1^{er} février 1954. Le gouvernement lutte contre les «bidonvilles», terme importé du vocabulaire colonial, jusqu'en 1976. Au total, 218 plans de reconstruction des villes en France sont versés entre 1977 et 1984 aux Archives nationales.

La région du Val de Loire est concernée par la Reconstruction, du fait du nombre des ponts sur la Loire, détruits. Si l'architecte Pierre Patout choisit pour la ville de Tours un parti novateur pour l'entrée septentrionale de la ville, les grands principes d'aménagement des Lumières ne sont jamais loin. Dans les petites villes, les bâtiments reconstruits s'inspirent de la Renaissance : hauteur modeste, toitures à deux grands pans, brique et pierre, comme à Gien, Châteauneuf ½ Loire et à Sully ½ Loire. Ce type de reconstruction à l'échelle de la ville s'achève en 1953. La loi Courant ouvre la voie à la politique des «Grands Ensembles». Dans ce cadre, Orléans est repérée comme étant la ville où des activités parisiennes se délocaliseront. Le nouveau quartier de La Source, est le prototype de cette nouvelle société démocratique de classes moyennes. Le concept de «Grand ensemble», en vogue en région parisienne, intègre toutes les fonctions urbaines.

La position centrale de la région, le faible éloignement de la région parisienne ont pu en faire, comme pour la Normandie, un laboratoire d'application de principes qui développent aujourd'hui une conscience patrimoniale, qui se fonde sur les politiques de labellisation du ministère de la Culture (label Patrimoine du xx^e siècle) ou de protection, articulées avec les recherches de l'Inventaire général, service de la région Centre-Val de Loire.

Un préfet technocrate « Reconstruction nationale » dans le Loiret : Jacques Morane

Pierre Allorant

Université d'Orléans

Jacques Morane, ingénieur des Ponts et Chaussées s'installe, à la préfecture du Loiret le 25 juin 1940 par le décret du 21 juin. Cet ingénieur d'à peine 40 ans a dirigé en 1938 le service de la formation professionnelle au ministère du Travail, ce qui prépare ce «préfet reconstruteur»¹ à la préfectorale tout en révélant ses qualités d'organisateur.

Les villes «têtes de ponts» du Loiret, anéanties dans leurs quartiers centraux par les bombardements, bloquent en juin 1940 tout franchissement de la Loire par les troupes en repli et par les réfugiés : les ruines y obstruent les grands axes.² Le lancement des projets de reconstruction par Vichy est le plus précoce dans le Loiret où l'expérience menée par le préfet Morane vise à résorber le chômage urbain.³

Morane, qui a revendiqué d'être affecté dans un département sinistré pour utiliser ses compétences acquises à la Commission d'aménagement de la région parisienne, peut compter sur une remarquable équipe d'urbanistes et d'architectes, déterminée à faire du Loiret un champ d'expérimentation : sa chargée de mission, M^{lle} Millot, chef de cabinet puis déléguée nationale à la Lutte contre le chômage ; l'ingénieur Lehuerou-Kérisel, en poste à Orléans depuis 1932, et l'urbaniste en chef départemental Jean Royer, architecte de l'École des Hautes Études Urbaines, fondateur en 1932 de la revue *Urbanisme* et adjoint d'Henri Prost à la Commission d'aménagement de la région parisienne, où il rencontre Morane dans l'entourage de Raoul Dautry.⁴

Une démarche pionnière et participative : «l'urbanisme de la persuasion»

La réflexion sur la reconstruction donne lieu à une campagne de la presse locale, d'éditoriaux en communiqués, en passant par la présentation des projets des urbanistes approuvés par les municipalités, exposés dans chaque ville. Cette démarche répond aux convictions de Jean Royer, adepte d'un «urbanisme de persuasion», qui rassure les populations pour leur faire accepter des plans plus ambitieux.⁵

Soucieux «d'éveiller l'intérêt du public»⁶, Morane ouvre un concours d'idées entre architectes français pour la création de maisons du Val de Loire en «style régional authentique» par l'emploi d'artisans et de matériaux régionaux. Le programme est exposé salle de l'Institut à Orléans où les maires et conseillers municipaux des villes sinistrées sont conviés, avant que l'exposition soit présentée dans leurs communes.

Afin de «susciter l'intérêt du public» et «d'orienter son goût» vers des constructions à la fois modernes et traditionnelles, le préfet Morane organise un autre concours auprès des écoliers des villes sinistrées, pour toucher leurs parents, avec la même contrainte de matériaux régionaux en harmonie avec les paysages ligériens. L'exposition du 23 novembre 1940 aux Beaux-Arts d'Orléans est inaugurée par le directeur du Commissariat national à la Reconstruction, Muffang : *Orléans et les villes sinistrées du Val de Loire. Le passé et l'avenir, exposition d'urbanisme.*

Les plans d'aménagement des «cités expérimentales» du Loiret : Préserver le patrimoine pittoresque des petites villes de Loire

Le Loiret est cité en exemple par la presse nationale : les propositions de reconstruction de Royer sont détaillées dans *L'Illustration* du 24 mai 1941 qui invite à un «pèlerinage des villes meurtries qui s'échelonnent de Gien à Saumur». Vichy diffuse l'action de préservation du patrimoine, la volonté explicite de ne pas «défigurer» les bords du fleuve royal. Le quartier «tête de pont» entre la Loire et le château ayant été détruit, vise à maintenir dégagé le château, préférant un «régionalisme modernisé» à une banale reconstruction exacte des îlots anciens classés. Gien, bombardée et ravagée par l'incendie de ses vieux quartiers au pied du château, voit sa municipalité confier à Laborie le projet d'une «ville nouvelle», tout en déblayant les ruines qui obstruent le centre-ville. Son maire, Dézarnaulds, engage des dépenses pour relayer les bénévoles, organise en coopérative les épiciers sinistrés et veille à l'approvisionnement de la boucherie municipale ; il est le premier à soumettre un plan de reconstruction au gouvernement. Le projet Laborie entend «faire de Gien une ville moderne tout en conservant son cachet de ville touristique».

Royer est chargé du projet des petites villes ligériennes : à Châteauneuf, l'objectif est de conserver l'ordonnance de la cité en ne corrigeant que le coude de la route qui la traverse et à prolonger la perspective des jardins à la française par la construction d'écoles ; à Sully, le plan vise à améliorer la circulation sans nuire au pittoresque du quartier Saint-Germain. Un périmètre d'agglomération est délimité pour ne pas « défigurer l'aspect de la vieille et charmante ville française ».7 Royer y distingue une zone d'habitation continue, le centre-ville, et une dispersée où sont encouragés les maisons individuelles avec jardin, écoles, équipements sanitaires et espaces boisés. La destruction du pont suspendu et du quartier ancien trace la priorité de mettre en valeur la forteresse en ménageant une promenade sur les douves et en protégeant ce « paysage essentiellement français » par le bannissement du ciment, matériau « apatride », et des terrasses en « style passe-partout ».

La publicité donnée à l'expérience orléanaise utilise le vecteur de la presse locale et nationale, du *Journal des Arts* à *Plaisirs de France*, du *Moniteur à Urbanisme* et *L'Illustration*, avec d'autant plus de succès que les deux principaux collaborateurs du préfet Morane prolongent leur action au plan national : tous deux appelés au Commissariat national à la Reconstruction dès sa création en novembre 1940, Jean Royer à la tête de la sous-direction « Urbanisme », Kérisel en tant que chef de la direction technique de la Reconstruction. En 1944, Dautry les conserve près de lui au ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme. Emblématique, le dossier de *L'Illustration* en 1941 élève l'action du préfet au rang de modèle, avec ces « cités expérimentales » dont Orléans, « fief principal de M. Morane ».

Jean Royer se félicite du « champ d'expériences » offert par la reconstruction à l'urbanisme qui a pu ainsi passer de la théorie aux « applications réelles », l'ampleur des destructions dans les quartiers centraux créant une obligation d'être « résolument de son époque » en matière d'hygiène et de circulation à l'échelle des agglomérations. La législation spéciale de l'urbanisme n'ayant pas évolué, c'est dans ce cadre qu'agissent les préfets des départements sinistrés.

Royer justifie toutefois le renforcement de l'autorité induit par la loi du 11 octobre 1940 par les circonstances exceptionnelles : la substitution du Commissaire à la

Reconstruction au conseil municipal pour choisir l'urbaniste, décider de lui commander le plan de reconstruction de la ville, coordonner les travaux, prendre en charge les dépenses et en contrôler l'application. Ce modèle technocratique est décliné dans chaque département sinistré avec la sous-commission de la Reconstruction présidée par le préfet et composée de l'ingénieur des ponts et chaussées, du délégué régional de la Reconstruction, de l'architecte en chef des Monuments historiques, de l'architecte en chef du département, du vice-président du conseil départemental d'hygiène et du trésorier-payeur général. Le souci de compétence laisse une portion congrue à la concertation locale, à « l'opinion des intéressés », puisque seul le maire et « deux notables spécialement qualifiés » peuvent défendre les intérêts communaux auprès de l'urbaniste choisi par le Commissaire à la Reconstruction.

Reconstruire l'agglomération d'Orléans pour fonder la région du Val de Loire

À Orléans, les destructions de juin 1940 ont affecté la rive droite dans l'intra-mur, l'ouest de la place du Martroi et de part et d'autre de la rue Royale, mais aussi le quai Barentin, le sud de la place Sainte-Croix et l'entrée du faubourg de Bourgogne. Les premières études d'un projet de reconstruction sont menées en application de la loi Cornudet par Jean Kérisel, ingénieur des Ponts et Chaussées en coopération étroite avec Jean Royer. Le programme s'appuie dès 1940 sur une esquisse d'aménagement de la commune. Ce travail est facilité par les précédents : le projet d'aménagement est confié en 1935 au grand urbaniste leplaysien Donat Alfred Agache, secrétaire général du Musée social, adepte de la « maison pour tous », auteur de *Comment reconstruire nos cités détruites*. Cependant, les désaccords entre élus et les polémiques qui s'élèvent au sujet de la suppression des venelles des quartiers historiques ont empêché le dossier d'aboutir. Après les destructions massives de juin 1940, Royer en appelle non à une simple reconstruction, mais à une « nouvelle Renaissance », pour surmonter un demi-siècle d'absence d'idées maîtresses en matière d'aménagement urbain, de circulation et de réponse aux besoins solidaires d'une métropole régionale. Le centre-ville étant rasé sur 17 hectares, on peut faire du neuf avec ambition, mais la majorité des habitants et des

commerçants souhaite retrouver leurs rues à l'identique. Dans la lignée d'Henri Prost, Royer entend bâtir une ville moderne en zones distinctes, mais en respectant le bâti historique.

Royer présente un album de réflexions sur les grands axes et les aménagements projetés, et un second technique qui détaille les plans des zones concernées, le tracé des rues frappées d'alignement, la mention des immeubles et des propriétaires concernés. Le diagnostic d'Orléans le conduit à une division classique en deux zones séparées par les mails, pour améliorer la circulation et la qualité des constructions tout en préservant l'attraction touristique d'une capitale régionale.

Il réalise le prolongement de la rue Jeanne d'Arc jusqu'à la rue des Carmes et la rue d'Illiers est redressée et élargie pour aboutir au centre de la place du Martroi.

Mais Royer considère que le principal problème d'aménagement de la zone centrale d'Orléans n'a pas été réglé : la dérivation du grand trafic de la traversée nord-sud à l'extérieur de l'agglomération, un large contournement étudié par les Ponts et Chaussées de Saran au sud d'Olivet. Toutefois, ce projet de grand contournement n'est pas apparu contradictoire avec la volonté d'améliorer la traversée même de la ville aux limites des quartiers sinistrés, avec la difficulté de travailler dans un ensemble remarquable, rare joyau du XVIII^e siècle français, inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques, la rue Royale. Pour cette rue, le Comité National à la Reconstruction préfère accompagner le rétablissement de l'architecture primitive des immeubles d'un report des trottoirs sous les passages couverts piétonniers aménagés au rez-de-chaussée, libérant douze mètres de voie, du Martroi à la tête du pont.

Les villes sinistrées du Loiret, aiguillonnées par le préfet, ont établi leurs plans d'urbanisme avant les instructions ministérielles, et la méthode Morane de coopération entre services, urbanistes et architectes a permis d'éviter retards et conflits. Les travaux de déblaiement s'achèvent comme prévu le 31 mars 1941, et la fête de Jeanne d'Arc permet au préfet d'ouvrir à la circulation la rue Jeanne d'Arc prolongée, « première réalisation du projet de reconstruction approuvé, à travers les îlots déblayés ».8

Cet ambitieux projet régionaliste, technocratique et antidémocratique vise à concilier progrès technique et traditionalisme. Épurées de leur enveloppe idéologique, ces ambitions sont reprises par les municipalités de la Libération. Préfet du Loiret puis régional, Jacques Morane ne s'insurge contre aucune des mesures liberticides et discriminatoires de l'État français avant fin août 1942, moment où il déplore la cruauté de la séparation des mères et de leurs enfants lors de leur déportation à partir des camps d'internement du Loiret dont il supervise la gestion. Morane préfère alors, à sa demande, réintégrer son administration d'origine, les chemins de fer, en octobre 1942, préparant ainsi prudemment sa défense : Roger Secrétain, Pierre Dèzarnaulds, André Mars, Alexandre Parodi lui apportent leurs témoignages à décharge lors de l'épuration administrative.

1 *Le Républicain orléanais*, 30 octobre 1942.

2 Yves Durand, *Chantiers et projets urbains sur les ruines de juin 1940, l'exemple des villes sinistrées du Loiret*, dans *Revue d'histoire de la Deuxième guerre mondiale*, N° 79, juillet 1970, PUF, p. 1-36.

3 Jean Royer, *Orléans, cité expérimentale*, *Cahiers français d'information*, N° 128, 15 mars 1949.

4 H. W. Ehrmann, *La politique du patronat français*, Paris, Armand Colin, 1959, p. 60 et s.

5 *Urbanisme*, 1942, N° 72, p. 76-77.

6 En application du décret-loi du 25 juillet 1935 sur l'urbanisme régional.

7 Jean Royer cité par *Le Républicain du Centre*, 3 novembre 1940.

8 Jean Royer, *Urbanisme*, N° 71.

Une histoire à redécouvrir

Elke Mittmann

Directrice de la Maison de l'architecture du Centre-Val de Loire

L'histoire de la reconstruction architecturale et urbaine des « villes-ponts » du Val de Loire a jusqu'à présent suscité peu d'intérêt sur le plan régional, comme sur le plan national. Le Loiret n'est que rarement mentionné lorsqu'il s'agit de rendre compte des chantiers importants de la reconstruction en France. Très peu de travaux ont porté leur attention sur le caractère exemplaire de ce qui s'est passé ici, en dehors, bien sûr, des inventaires exhaustifs, réalisés depuis quelques années, des quartiers reconstruits des villes de Tours, Blois, Châteauneuf et Sully ¹/Loire menés par la Direction de l'inventaire du patrimoine. Une grande exposition organisée par le Jeu de Paume au Château de Tours en 2011 avait su faire redécouvrir le travail inédit du photographe Henri Salesse au sein du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU).¹ Mais, à cette exception près, aucune publication n'avait été consacrée jusqu'alors à ce sujet.² Pourtant, le caractère expérimental de la Reconstruction dans les villes d'Orléans, Gien, Châteauneuf ²/Loire ou Sully ²/Loire a fait de ces chantiers des précurseurs des nouveaux styles de la reconstruction tels qu'ils vont être pratiqués au niveau national. Ce livre et l'exposition itinérante qu'il accompagne, essaient de retracer les grands jalons de la particularité architecturale et urbaine de la Reconstruction entre 1940 et 1953 dans le Loiret au sein de la planification de la politique de reconstruction nationale.

Dans un premier temps, nous nous sommes attachés à souligner la continuité entre la « première » Reconstruction avant 1944 et la « seconde » après 1944. Nous avons voulu montrer l'incorporation au sein du MRU, le nouveau ministère spécialement créé à la Libération pour les besoins de la reconstruction, d'un certain nombre d'outils et d'orientations caractéristiques de la politique du régime de Vichy, notamment sur le plan technique et administratif. Puis nous avons voulu faire ressortir, après les destructions dévastatrices de 1940, le rôle précurseur de l'activité de reconstruction dans ce département. Nous le devons pour une part importante à l'activisme du préfet Jacques Morane qui a voulu devancer la

politique officielle du gouvernement Pétain en matière d'architecture. Morane a voulu faire du Loiret une « vitrine pour la reconstruction nationale », en articulant les grands principes d'une architecture néo-régionaliste à l'affirmation de concepts éminemment modernistes en matière d'urbanisme. Même si aucune réalisation concrète ne verra le jour pendant cette première phase de reconstruction, les principes se retrouveront pratiquement inchangés pendant la deuxième phase, après 1944. Le régionalisme doctrinaire de Vichy trouvera un prolongement dans le travail des architectes imaginant pour chaque ville la création d'un ordre architectural et d'un style individuel propre. La réinvention d'un pittoresque régional et la mise en place simultanée d'une première forme d'architecture modulaire donneront naissance à la création de véritables ordres architecturaux.

La Reconstruction d'après 1944 valorisera cependant une approche plus globale des chantiers à engager. Par-delà l'exigence de rebâtir ce qui a été détruit, il s'agit maintenant de renouveler en profondeur le cadre de vie de toute la société, en liant, plus que jamais de manière intrinsèque architecture et urbanisme. L'une des premières applications à Orléans de ce que l'on nommera les « chantiers d'expériences » dont les principes techniques anticipent sur la conception des Grands ensembles des années 1950, démontre l'aspect hautement expérimental de cette deuxième phase de reconstruction telle qu'elle sera menée dans le Loiret.

Cette seconde phase s'achèvera officiellement en 1953 quand, la crise du logement ne cessant de grandir, il sera décidé au niveau national de la mise en place d'un plan d'industrialisation du logement à grande échelle. L'exposition se clôt avec la naissance de cette (anti) architecture statistique qui s'impose désormais partout en France.

Cette exposition a permis de redécouvrir l'œuvre de nombreux architectes locaux ou de renommée nationale, responsables, en grande partie, de la physionomie des villes-ponts du Loiret telles que l'on peut encore les percevoir aujourd'hui.

¹ Danièle Voldman, Didier Mouchel (dir.), *Photographies à l'œuvre. Enquêtes et chantiers de la reconstruction. 1945-1958*, Le Point du Jour/Jeu de Paume, 2011.

² Il faut cependant citer la thèse de doctorat d'Anne-Sophie Godot, *Urbanisme et Architecture de la Reconstruction dans le Loiret (1940-1954)*, soutenue à l'Université Paris IV en 2009, sous la direction de Bruno Foucart.

1940-1944 : bilan des destructions en France et dans le Loiret

Dès mai 1940, les combats touchent les villes des Ardennes, de la Somme et du Nord-Pas-Calais. L'objectif de l'aviation allemande sera de couper rapidement le franchissement de la Loire pour empêcher la retraite de l'armée française. En 1944, une deuxième vague de destructions frappe les villes-ponts du Loiret, notamment Orléans, Sully ¹/Loire, Châteauneuf ¹/Loire et Gien. En France, entre 1940 et 1944, plus de deux millions de bâtiments sont détruits, soit plus de 20 % du parc immobilier national. En 1945, près d'un million de ménages (sur un peu plus de 12,5 millions que compte la France métropolitaine d'alors) se retrouvent sans abri. Des villes entières sont rasées : Caen, Brest, Le Havre, etc.

Orléans déplore les dégâts les plus importants du département. En 1940, le Loiret compte 4 022 bâtiments détruits, dont 1 286 totalement et 2 743 partiellement. En 1944 les dommages sont encore plus élevés : 1 251 destructions totales et 6 517 partielles, soit, 7 768. Au sortir de la guerre, presque 12 000 bâtiments sont ainsi à reconstruire dans le département, pour l'essentiel des habitations individuelles en cœur de ville et les infrastructures autour des gares.



1



2



3

fig. 1 Photo prise par le soldat allemand Heinz Schröter lors de l'entrée de l'armée allemande dans la ville d'Orléans en juin 1940. fig. 2 Carte postale montrant des destructions du centre-ville d'Orléans, 1940 / 1941. fig. 3 Photo de la destruction du réseau ferroviaire d'Orléans, in: Jean Royer, *Orléans hier et demain, 1940, 1944-1948*, Album illustré.

« Ensuite en direction de Gien. Je vis là, comme sur une image à moitié effacée, au fond, des tours médiévales et, au premier plan, un décor complètement brûlé, qui fumait encore, avec des cadavres d'hommes, de chevaux, de toutes sortes d'animaux domestiques. À l'entrée s'étalait le cadavre d'un porc allongé, blanchâtre, gonflé comme une larve gigantesque. Le long des routes et des haies, les champs étaient jonchés de chars d'assaut hors d'usage. Deux fortes unités de chars ont dû se rencontrer ici et c'est un simple accessoire d'un tel choc qu'une ville d'importance moyenne soit réduite en cendres. Un tel spectacle donne l'impression d'une catastrophe technique de proportions inouïes. »

Ernst Jünger, *Jardins et routes* : pages de *Journal*, 1939–1940.



4



5



6

fig. 4 Photo des destructions de la ville de Gien, futur îlot 14, été 1940. fig. 5 Destructions de la rue de l'Hospice, vers la rue du Maréchal-Foch à Sully $\frac{1}{2}$ Loire. fig. 6 Destructions du centre-ville de Sully $\frac{1}{2}$ Loire en 1940 : angle de la rue du Grand-Sully et de la rue de l'Hospice.



7



8

Le temps du provisoire : un fonctionnalisme d'urgence

B

Même si le régime de Vichy fait soi-disant de la reconstruction des bâtiments sinistrés une urgence et l'un des thèmes phares de la « Révolution nationale », elle reste, pour des raisons budgétaires, pendant toute la guerre et pour la quasi totalité des villes détruites, en projet. L'occupant freine toute activité réelle de reconstruction. Il ne permet que le déblaiement et la construction d'abris temporaires. Par la loi du 30 avril 1941, un service des constructions provisoires est institué auprès du ministère de la Production Industrielle et du Travail pour coordonner la construction de logements pour les sinistrés, l'installation temporaire de services publics, de commerces et d'infrastructures de loisirs. Baraquements et cités provisoires forment des villes de substitution aux centres urbains détruits. Pour beaucoup de sinistrés, ce sera cependant un provisoire qui va durer jusque bien après la fin des hostilités. À la Libération, le rythme de la reconstruction des villes, engagé par le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU), ne parvient pas à répondre à la demande. Près de 4 millions de logements sont manquants au sortir de la guerre. Dès 1944, le MRU met en place un « fonctionnalisme d'urgence », qui anticipe, par sa radicalité formelle et fonctionnelle, sur la politique des grands ensembles qui se développera partout en France après 1953. Une industrie de production de bâtiments provisoires sera ainsi lancée sur le plan national, industrie pour laquelle, pour être opérationnels au plus vite, architectes et ingénieurs développeront de nouveaux systèmes constructifs préfabriqués, facile à monter et à démonter. À partir de 1940, plus que 75 000 m² de baraquements et de cités provisoires sont réalisés pour les « villes-ponts » du Loiret. Ils persisteront, parfois, jusqu'au milieu des années 1970.

fig. 7 Pont de Châteauneuf s/ Loire après des destructions en 1940. fig. 8 Vue de la Grande Rue après les bombardements de Châteauneuf s/ Loire, vers septembre 1940.



9



10



11



12

fig.9 Constructions provisoires, Orléans, 1 mars 1945. fig. 10 Constructions provisoires, cité des Groues, Orléans, 26 septembre 1945. fig. 11 Constructions provisoires, cité des Groues, sanitaires collectifs Orléans, 26 septembre 1945. fig. 12 Constructions provisoires, cité des Groues, chambre avec lit, Orléans, 26 septembre 1945.



13



14

La continuité des doctrines. De Vichy à la IV^e République

En 1940, le bilan des destructions établi, restait à déterminer comment reconstruire. La clause N° 13 de l'Armistice signée entre la France et l'Allemagne impose au gouvernement de Pétain l'obligation de réparer bâtiments et infrastructures. 450 plans d'aménagements sont ainsi prévus pour les villes sinistrées. Une institution centrale de gestion de la reconstruction est créée, le Commissariat Technique à la Reconstruction Immobilière (CTRI).

Après la Libération, on constate une continuité administrative et politique entre l'État vichyste et la IV^e République. Les lois-clés sur les dommages de guerre et l'urbanisme sont reconduites. Une grande partie du personnel des administrations de Vichy est réaffectée, dont celle du CTRI qui se retrouve au sein du nouveau ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU), créé en octobre 1944 par le gouvernement provisoire du Général de Gaulle. Sa mission est d'assurer une planification nationale intégrale de la reconstruction du pays. Dans chaque département français, une délégation de ce ministère a pour mission d'assurer l'approbation et le contrôle des Plans de reconstruction et d'aménagement (PRA) du bâti détruit par faits de guerre. Le MRU gère les appels d'offres, l'ensemble des crédits et l'établissement de cités provisoires. La Reconstruction est l'occasion d'un renouvellement complet des villes. Elle s'exprime par la conjonction intrinsèque entre les nécessités de la réhabilitation de millions de logements vétustes depuis le début du XX^e siècle et un vaste programme de constructions nouvelles.

Architecture et urbanisme d'état sous le régime de Vichy : une instauration autoritaire de la reconstruction du pays

Fin 1940, la profession d'architecte est réorganisée sous la forme d'une corporation : l'*Ordre des architectes*. Chaque maître d'œuvre doit désormais y être inscrit et être agréé par le Commissariat Technique à la Reconstruction Immobilière pour avoir le droit de contribuer à la reconstruction du pays.

La *Charte de l'architecte constructeur*, publiée en 1941, énonce les leitmotivs architecturaux et urbains du gouvernement de Vichy. Elle met en avant les traditions architecturales locales aussi bien pour la reconstruction de l'habitat que pour celle des bâtiments publics. Elle est pleinement cohérente avec la philosophie conservatrice et réactionnaire avec laquelle le maréchal Pétain compte faire renaître la France des Provinces, gardiennes des traditions régionales. Le retour aux traditions architecturales du passé est souligné avec insistance, en particulier celles de la Renaissance française sous Henry III, représentée par l'œuvre d'un architecte du xv^e siècle comme Jacques Androuet du Cerceau, qui prend une importance idéologique décisive. Cette doctrine trouve un terrain fructueux dans les réflexions sur la reconstruction des petites villes du Val de Loire, dont les rues et les îlots traditionnels deviennent les matrices de l'architecture « nouvelle ».

Simultanément, un nouveau modèle urbanistique se met en place : celui de la rationalisation et de la planification totale des îlots à rebâtir, par le développement de procédés d'industrialisation de la construction d'une part, et le recours aux procédés « fonctionnalistes »*, du zonage**, d'autre part.

* Le fonctionnalisme en architecture et en urbanisme désigne la subordination des aspects formels et esthétiques aux aspects déterminant les utilisations.

** Le zonage est un outil de réglementation et de contrôle de l'utilisation du sol urbain ou rural. En urbanisme ce concept, apparu depuis le début du xx^e siècle, désigne la dissociation de la ville en différentes « unités » de fonctionnement (habitation, récréation, industries, infrastructures).

« Songez que, depuis près d'un demi-siècle, les petites villes, les campagnes s'enlaidissent, les caractères régionaux s'effacent (...) Il faut donc, les causes du mal étant évidentes, chercher les moyens de les combattre dans les constructions futures. Pour cela n'hésitez pas à regarder les maisons traditionnelles des petites villes et des villages : chefs-d'œuvre autrefois, elles sont expression parfaite des genres de vie de nos ancêtres. »

Secrétariat d'État aux communications (travaux et transports),
La Charte de l'Architecte Constructeur, 1941.



15

fig. 15 Affiche *Révolution nationale*, Centres de Propagande de la Révolution Nationale, vers 1940 / 1941.

La Reconstruction après 1944. Une planification nationale intégrale à échelle humaine

Dès 1944, la Reconstruction, enjeu social, politique, technique et économique crucial, devient la priorité des pouvoirs publics qu'installe le gouvernement provisoire. Par-delà toute continuité entre les politiques menées de 1940 à 1944, le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU) affiche la quête de formes nouvelles et de nouveaux principes susceptibles de caractériser la « cité nouvelle », synthèse des besoins techniques et humains idéologiquement conformes avec la politique égalitaire et démocratique de la future IV^e République. L'État devient, à l'échelle nationale, la force organisatrice centrale de l'espace urbain et rural. L'objectif n'est pas seulement de reconstruire mais de créer un nouveau cadre de vie, accessible à tous, en rasant les îlots insalubres et les taudis. Pour la première fois dans l'histoire de l'urbanisme français, une réorganisation radicale du sol urbain, guidée par des principes rationnels et économiques généraux, est mise en œuvre : décentralisation de l'industrie, création d'un habitat protégé comprenant des zones de verdure *intramuros*, abandon de la maison individuelle au profit d'une reconstruction « groupée » en immeubles collectifs.

La législation sur le remembrement, instaurée sous Vichy, devient le vecteur décisif. Les dommages de guerre prévoient que les maisons détruites des propriétaires sinistrés soient converties en mètres carrés de planchers constructibles dans des immeubles collectifs bâtis sur la trame rationalisée du sol urbain. Le style architectural est cependant encore en phase avec l'héritage historique des villes.

« Il importe que le pays comprenne bien que l'urbanisme est une part essentielle de notre renaissance. Fondement premier de la restauration matérielle et morale, physique et spirituelle de nos villages et de nos villes, il doit répondre aux vastes perspectives que donne seul le souci de l'humain. »

Raoul Dautry, ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, 1945.

PRINCIPES DIRECTEURS DE LA RECONSTRUCTION

16

L'ARCHITECTURE ET L'URBANISME ORGANISENT L'ESPACE, ILS SONT LES DEUX ASPECTS INSÉPARABLES DU MÊME DOMAINE LE SITE, SES RICHESSES NATURELLES, L'ORIENTATION ET LES CONDITIONS CLIMATIQUES EN SONT LES COMPOSANTES

DES SOLUTIONS TECHNIQUES APPROPRIÉES RÉPONDENT À CES DIVERSES DONNÉES

LOGIS SANS SOLEIL →



USINES TROP PROCHES DES ZONES D'HABITATION ↓

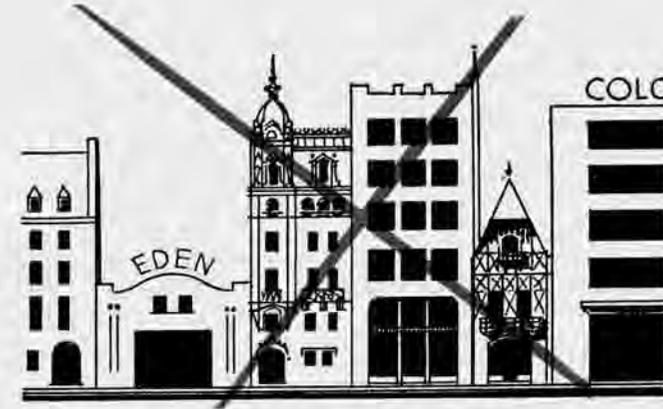
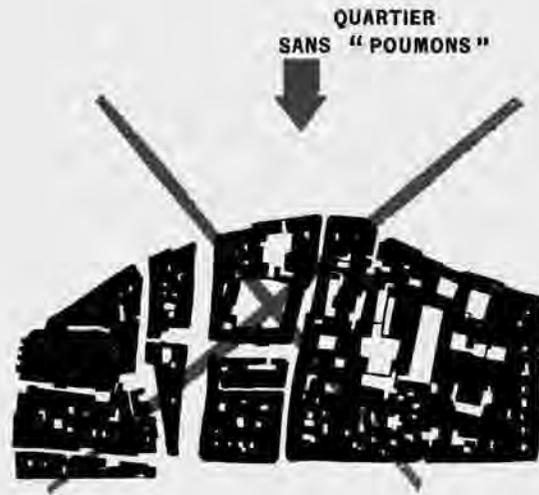


L'étude de la vie de nos agglomérations nous montre, parmi d'incontestables réussites, les erreurs commises dans un passé récent, erreurs préjudiciables à nous-mêmes et au pays tout entier.

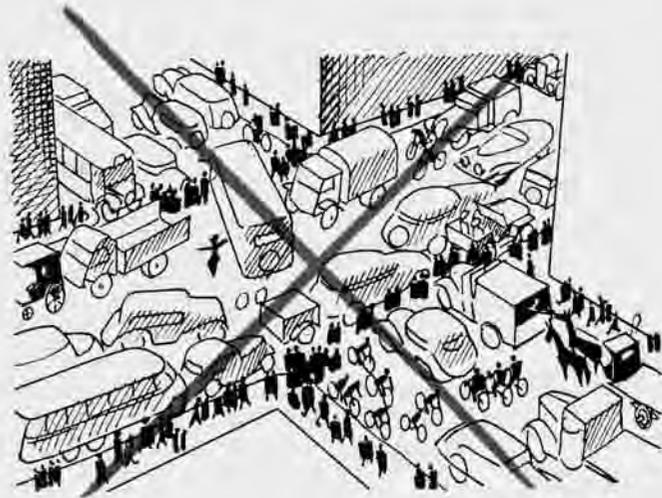
Ces fautes ont de multiples origines et affectent l'homme diversément : nos réactions personnelles et le simple bon sens suffisent à nous faire apparaître certaines d'entre elles ; d'autres nous sont révélées grâce aux moyens actuels de recherche.

L'imprévoyance, les vues égoïstes, la spéculation, les fautes d'esthétique, une législation parfois perimee et insuffisante, une fidélité à un passé ignorant des possibilités qu'offrent les techniques nouvelles et l'application des principes nouveaux d'hygiène ont causé le chaos, la laideur, la congestion et l'insalubrité de certains points de nos agglomérations.

17



CHAOS ARCHITECTURAL



CONGESTION DU TRAFIC

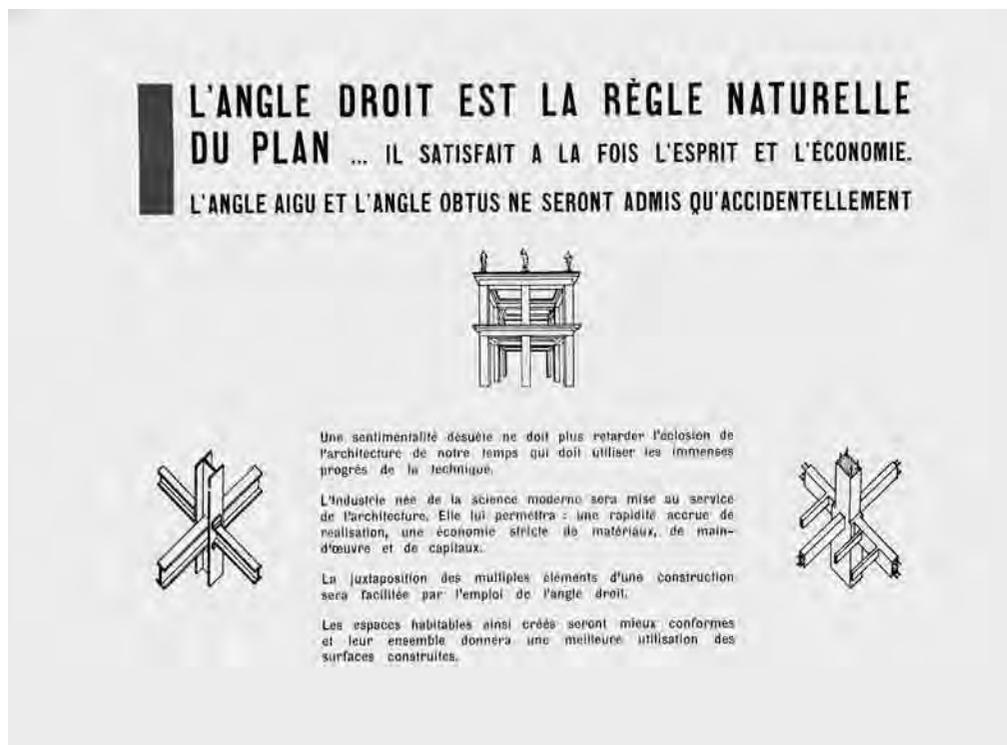
ANARCHIE



A L'AVENIR IL FAUT ÉVITER
DE TELLES ERREURS...



19



20

Les « ordres architecturaux » de la Reconstruction. Néo-pittoresque et architecture modulaire

En architecture, un ordre désigne un système cohérent de proportions modulaires et de formes codifiées. Dans l'histoire occidentale, la création des ordres architecturaux remonte à l'époque de l'antiquité gréco-romaine : pour la première fois un langage clairement codifié s'est imposé. Au-delà d'une canonisation de l'architecture, ces ordres proposent les fondements d'une reproduction en série des éléments de l'architecture.

Entre 1940 et 1944, au « retour à l'ordre » réactionnaire du régime de Vichy, répond l'invention de systèmes d'ordonnement singuliers des architectes de la Reconstruction, seule manière de se mettre en phase avec les objectifs de standardisation. Pour Orléans, Pol Abraham développe ainsi, depuis 1943, un ordre strict pour les îlots à reconstruire qui s'inspire de l'ordonnement du XVIII^e siècle qui caractérise la place du Martroi et la rue Royale. Il en déduit l'invention d'un nouveau système qui hiérarchise des niveaux d'ordonnements plus ou moins stricts tenant compte de l'usage antérieur des bâtiments à reconstruire. Léon Émile Bazin, Georges Blareau, André Laborie ou André Besançon développent des processus comparables pour les villes de Châteauneuf^{s/Loire}, Sully^{s/Loire} et Gien. Les exemples d'Auguste Perret au Havre ou de Louis Arretche à Saint-Malo montrent que l'on retrouve ce même principe appliqué à d'autres villes françaises reconstruites. De cette approche méthodique naissent *des styles* de reconstruction, adaptés à la spécificité architecturale et historique de chaque ville.

fig. 16–20 Extraits de la brochure du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme sur les principes généraux de la reconstruction en France, 1946.

Le régime de Vichy prône le retour « à la terre », une doctrine également centrale dans l'idéologie nazie. Elle met au premier plan les particularités provinciales de la « petite patrie » accompagnées par le Comité nationale de propagande par le folklore créé en 1939 sous l'impulsion de la Fédération des Associations Régionalistes.

Dans les 19 nouvelles « Provinces » ainsi désignées par le régime de Vichy, ce tropisme va de pair avec un intérêt accru pour la promotion des arts et traditions populaires, afin de forcer la main au réveil de soi-disant « identités locales ». Si les mouvements régionalistes existent en France et en Europe depuis le milieu du XIX^e siècle, le « régionalisme » se définit pendant l'entre-deux-guerres en réaction au modernisme naissant. Le régime de Vichy le reprend à son compte et l'instrumentalise. La doctrine réactionnaire du « régionalisme » devient le mot d'ordre de la politique culturelle vichyste. La doctrine architecturale soutenue par Louis Hautecœur, Secrétaire général des Beaux-Arts sous le régime de Vichy, s'inscrit pleinement dans ce contexte. Hautecœur conçoit le régionalisme comme « résistant » contre ce qu'il définit comme « l'internationalisme en architecture ». En 1940, les architectes de la première reconstruction du Loiret en intègrent pleinement la notion par l'invention d'un néo-pittoresque qui réinterprète les particularismes formels locaux des villes ligériennes.

Le néo-pittoresque et la relance de l'économie locale

Les villes ligériennes du Loiret sont reconnues, dès les années 1920, en tant que destinations touristiques grâce à la présence des châteaux, des paysages de la Loire, de leurs plages au bord du fleuve et des richesses horticoles. Cette identité se renforce, à partir de 1936, avec les premiers congés payés et l'apparition du tourisme de masse. La cathédrale d'Orléans, les châteaux de Gien, Sully et Châteauneuf-sur-Loire, le caractère médiéval de ces villes, également fortement marquées par la Renaissance, contribuent à leur atmosphère pittoresque et traditionnelle. Pendant les années 1920, Gien est promue comme une des « plus belles villes françaises ». Avant-guerre, cette dimension touristique est un facteur de développement économique important. La relance de l'économie locale par le rétablissement de l'image touristique des

21–23, 25, 26

29

villes est donc une dimension essentielle des projets architecturaux de la première Reconstruction. Les objectifs urbanistiques ne permettent cependant pas une reconstruction à l'identique. Il s'agit donc, en tenant compte de l'architecture du passé, de réinventer une architecture pittoresque qui en simplifie la silhouette, les proportions, les éléments formels ayant existé avant les destructions tout en respectant leurs lignes générales et la nature des matériaux employés.

Le concours d'architecture du Val de Loire (1940) – précurseur de la politique architecturale du régime de Vichy

En septembre 1940 est lancé sous la direction du préfet Jacques Morane, le concours d'idées du Val de Loire, dont l'objectif est de « reconstruire les villes sur des bases traditionnelles, régionalistes, et selon les nécessités actuelles » en matière d'hygiène, de confort, et de tracés régulateurs. Ainsi, avant même que les administrateurs de Vichy ne décident d'une véritable doctrine architecturale et urbaine, Jacques Morane les devance et pose les recommandations soulignées dans la revue *Urbanisme* de janvier-mai 1941, et confirmées la même année par le gouvernement de Vichy, promulguant une architecture de « patries locales » contre ce qu'ils appellent une « architecture déracinée ». Sur la base de ce premier concours, d'autres seront lancés par le CTRI (Commissariat Technique à la Reconstruction Immobilière), comme ceux de 1941 et de 1942 intitulés concours d'« Études provinciales ». L'objectif est de définir des solutions régionalistes, rurales et urbaines, pour les grandes régions françaises dévastées : Flandres, Picardie, Normandie, Île-de-France, Champagne, Lorraine et Val-de-Loire. Les projets primés seront en partie ceux des futurs architectes de la reconstruction des villes-ponts du Loiret : Georges Blareau, Paul Winter, Robert Boitel, Pol Abraham et Roger Nedonchelle.

28–29

Ces recherches régionalistes furent accompagnées par un projet national, intitulé « chantier 1425 », destiné à recueillir une documentation complète sur les matériaux locaux et les traits stylistiques de l'architecture traditionnelle.

Dirigée par le Musée des Arts et Traditions populaires, cette enquête devait légitimer de manière théorique et pratique la nouvelle politique architecturale vichyste pour la reconstruction.

Entre monumentalisation et réinvention du pittoresque régional

Dès 1941, des Études spéciales de composition architecturale pour les villes d'Orléans, Sully et Châteauneuf s/ Loire sont confiées par le CTRI²⁴ à l'architecte Léon Bazin sous la supervision de l'urbaniste Jean Royer, tandis que l'architecte André Laborie est mandaté pour rebâtir la ville de Gien.

À la tête de la reconstruction de ces villes, ils supervisent le travail de Pol Abraham à Orléans, Georges Blareau à Sully s/ Loire et des architectes d'opérations qui interviennent ponctuellement sur des logements ou des équipements publics (Robert Boitel, Roger Nedonchelle, etc.)

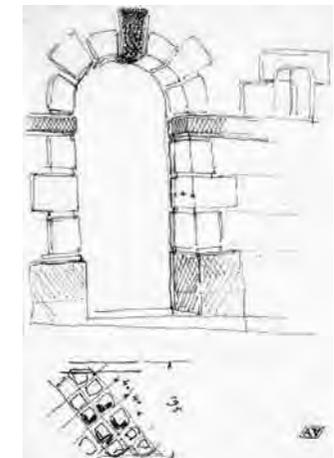
Tous ces architectes proposent des projets à la rhétorique régionaliste marquée, tenant compte des spécificités locales de chaque ville. Le choix des architectes ne se fait pas au hasard. Le préfet Morane a travaillé avec un certain nombre d'entre eux, dès 1937, dans le cadre de l'Exposition universelle de Paris, dont il était le directeur-adjoint. Ces projets architecturaux et urbains pour les villes du Loiret resteront cependant de purs récits de papier.



21



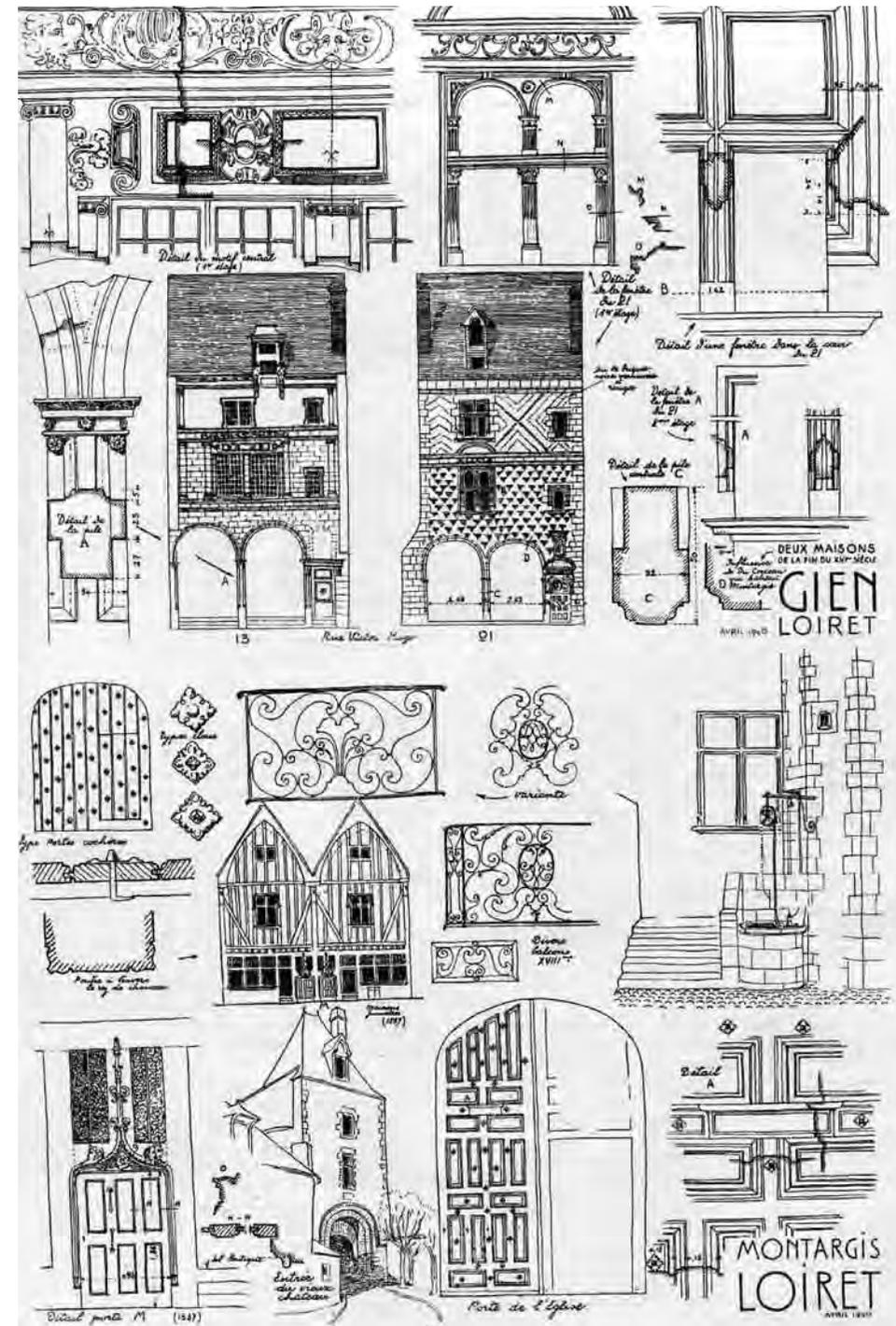
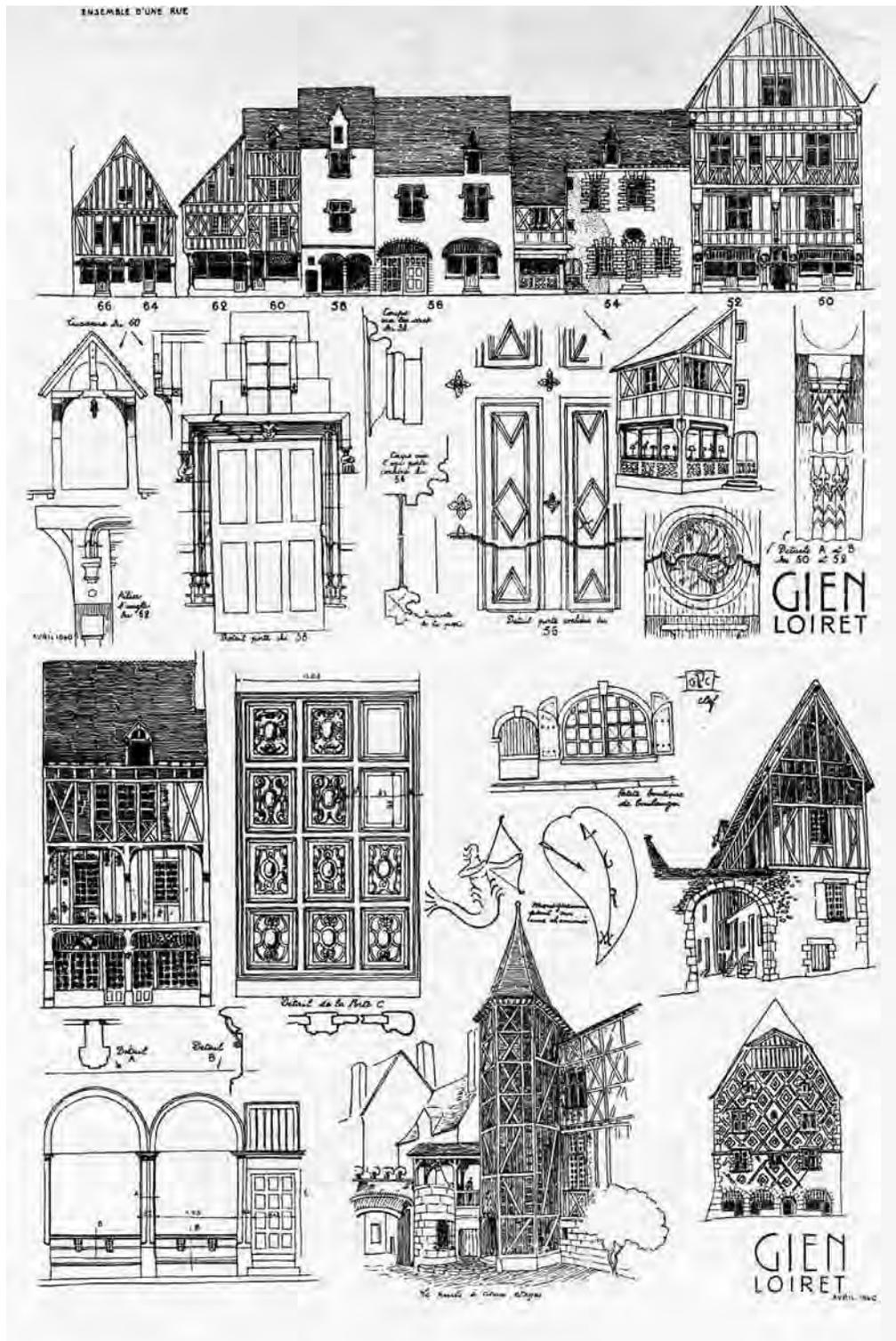
22



23

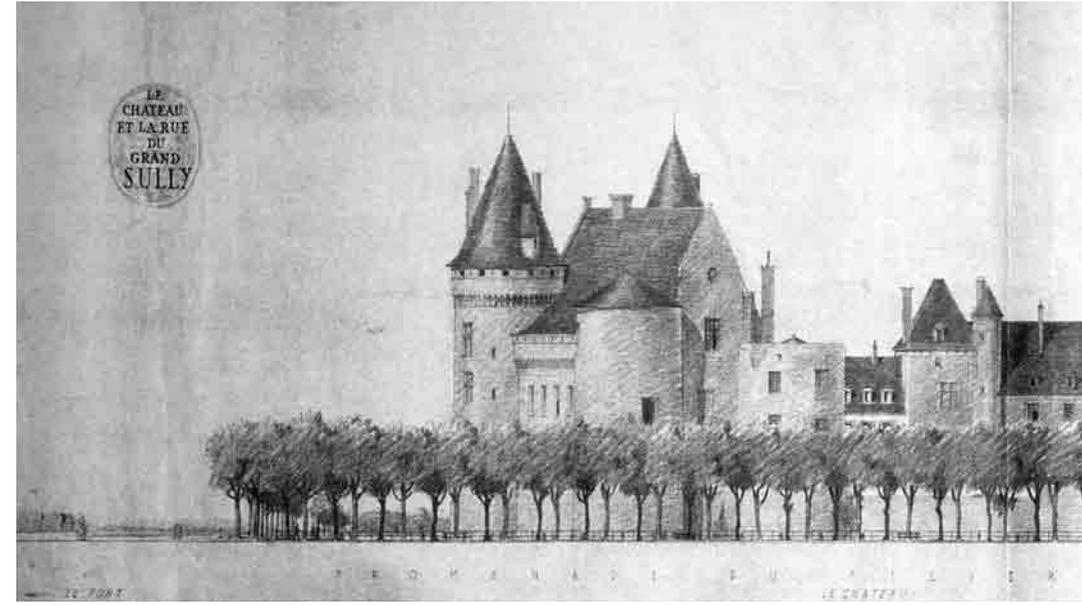


24





27



30



LA MAISON DU COMMERÇANT (1^{re} P. 24)

28



Maison de commerçant ; par MM. Laboris et Koch.

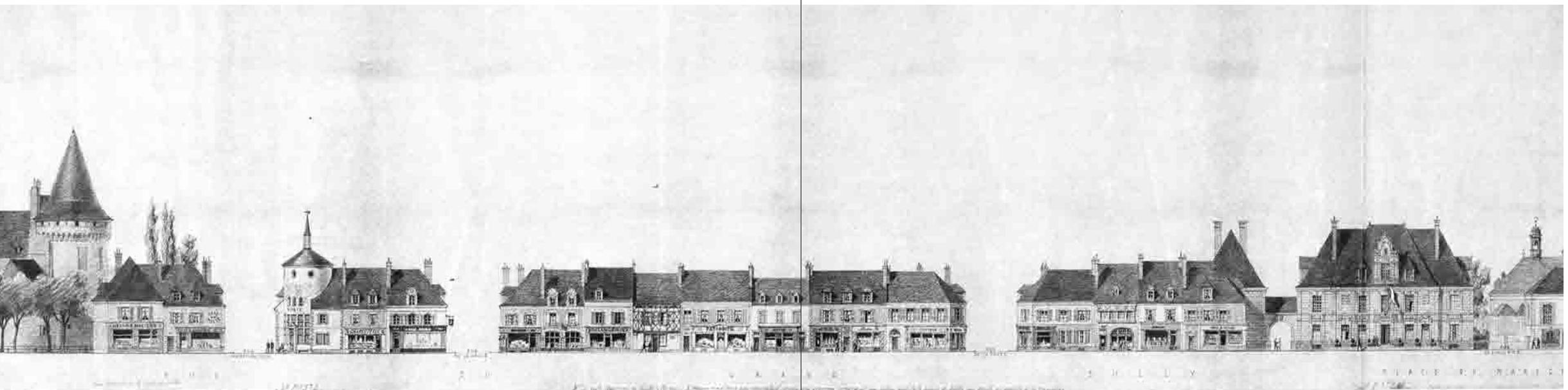
29

CHATEAUNEUF SUR LOIRE
IMMEUBLES · TYPES

<p>I HABITATION & COMMERCE RECONSTRUCTION MODERNE TYPE 202 m. en 1920 et 1921 - COMPLET AMÉNAGÉ PARQUET - TOIT EN BOIS - L'ÉTAGE COUVERTURE TOIT EN ARDOISE</p>	<p>II HABITATION & COMMERCE RECONSTRUCTION LIBRE TYPE 203 m. en 1920 et 1921 - COMPLET AMÉNAGÉ PARQUET - TOIT EN BOIS - L'ÉTAGE COUVERTURE TOIT EN ARDOISE</p>
<p>III PETIT COMMERCE RECONSTRUCTION MODERNE TYPE 204 m. en 1920 et 1921 - COMPLET AMÉNAGÉ PARQUET - TOIT EN BOIS - L'ÉTAGE COUVERTURE TOIT EN ARDOISE</p>	<p>IV PAVILLON ISOLE RECONSTRUCTION LIBRE TYPE 205 m. en 1920 et 1921 - COMPLET AMÉNAGÉ PARQUET - TOIT EN BOIS - L'ÉTAGE COUVERTURE TOIT EN ARDOISE</p>

POUR TOUTES LES AUTRES CONSTRUCTIONS QUI NE PEUVENT ÊTRE CLASSÉES DANS UNE FAMILLE DÉTERMINÉE, LE COUT NORMAL DE RECONSTRUCTION SERA ÉTABLI D'APRÈS LEUR DEVIS ESTIMATIF

31



32



33

fig. 21 Croquis de la ville de Gien avant les destructions d'avril 1940, Albert Laprade, *Revue Architecture Française*, novembre 1940. fig. 22 Croquis d'un édifice rue de l'hôtel de ville à Gien avant les destructions d'avril 1940, par l'architecte Albert Laprade. fig. 23 Croquis d'un détail architectural dans la ville de Gien avant les destructions d'avril 1940, par l'architecte Albert Laprade. fig. 24 Couverture de l'album *CTRI. Département du Loiret. Études spéciales de composition architecturale pour Orléans, Châteauneuf s/ Loire, Sully s/ Loire* par l'architecte Léon-Émile Bazin. fig. 25 Croquis d'un détail architectural dans la ville de Gien avant les destructions d'avril 1940, par l'architecte Albert Laprade. fig. 26 Croquis de la ville de Gien avant les destructions d'avril 1940, par l'architecte Albert Laprade. fig. 27 Avant projet du Centre Intellectuel, mai 1944, par les architectes Paul Domenc et Claude Ferret. fig. 28 Dessin du concours *Val de Loire, La Maison du commerçant*, (1^{er} Prix), architectes: Albert Laprade, Léon-Émile Bazin et Neau et Delval, 1940. fig. 29 Dessin du concours *Val de Loire, La Maison du commerçant*, (1^{re} mention), architectes André Laborie et Paul Koch. fig. 30 *Le château et la rue du Grand-Sully*, projet de reconstruction de la rue du Grand-Sully par Léon-Émile Bazin en 1942. fig. 31 Plan type d'une maison de commerçant pour la reconstruction de Châteauneuf s/ Loire, par l'architecte Léon-Émile Bazin. fig. 32 Dessin projetant la reconstruction de la ville de Gien en 1941, par l'architecte André Laborie. fig. 33 Dessin projetant la reconstruction de Gien en mettant l'accent sur la silhouette de la ville face à la Loire, en 1941, par l'architecte André Laborie.

L'année 1945 sera mise sous le signe de l'urbanisme. Le ministre Dautry souhaite que les ingénieurs, urbanistes et architectes français puissent s'exprimer sans privilégier une seule école ou tendance de l'architecture contemporaine. C'est de la diversité que peut naître, selon lui, une unité doctrinale. Il crée ainsi un conseil scientifique dans lequel sont représentées les différentes tendances architecturales du moment : Auguste Perret, André Lurçat, André Leconte, Louis Madeline, Pierre Paquet et Le Corbusier.

Cette nouvelle politique se traduit dans les faits, dès 1944–45, sur tous les chantiers de la Reconstruction. À Caen, Le Havre, Brest, Saint-Malo, Abbeville, Royan, Saint-Nazaire, Vitry-le-François, Tours, Vendôme et dans les villes du Loiret, on peut ainsi constater une volonté d'individualiser l'architecture de chaque chantier, entre allusions au patrimoine local détruit et modernisme. Les matériaux, les techniques et les formes architecturales varient de ville en ville. Le régionalisme doctrinaire de Vichy est abandonné au profit d'une vision pluraliste qui réinterprète de manière modérée la structure architecturale locale en créant, à chaque fois, un style, un lexique formel pour la nouvelle ville à reconstruire.

La particularité de la Reconstruction dans le Loiret aura été, en quelque sorte, d'en formuler la matrice conceptuelle, esthétique et technique, sous l'impulsion de la réflexion engagée dès 1940 par le préfet Morane. Cette deuxième phase de la Reconstruction s'achèvera en France en 1953, avec la décision du Conseil économique et social de privilégier désormais un tout nouveau paradigme, beaucoup plus radical : la construction des « grands ensembles ».

L'urgence de la reconstruction impose la mise en œuvre de procédés techniques inédits. La France a peu d'expérience dans le domaine de la rationalisation et de l'accélération des procédés de fabrication du bâtiment qui se développe sur un plan international, en particulier aux États-Unis, dès les années 1920. Les premières expériences appliquées françaises remontent aux années 1930, tandis que la recherche véritable sur leur mise en œuvre ne commence qu'à partir de 1943. Avant 1945, le CTRI met en place plusieurs concours pour valoriser les nouveaux procédés de construction des bâtiments d'habitation. Pol Abraham, nommé en 1944 architecte en chef de la reconstruction d'Orléans en devient l'un des principaux acteurs. Il publie en 1946 le REEF, le premier « Répertoire des éléments et ensembles fabriqués du bâtiment », véritable manuel sur les techniques industrialisées et standardisées. La « préfabrication » du béton devient le mot d'ordre d'un nouveau secteur industriel. Dans cet esprit, le MRU lance, à partir de 1944, de véritables « laboratoires urbains », les « chantiers d'expériences ». Orléans, entre 1944 et 1949, est l'une des toutes premières villes où un « chantier d'expériences » se met en place en France, sur la base des recherches

^{34–38} menées par Pol Abraham. Le premier prototype utilisant un procédé novateur est conçu pour l'îlot 4. Il s'agit de « la substitution aux procédés traditionnels de façonnage sur le tas, des méthodes de préfabrication-montage » (Pol Abraham, 1945). Les méthodes nouvelles utilisées ici anticipent de manière décisive le mouvement d'industrialisation qui va transformer en profondeur les techniques du bâtiment qui conduiront à la création des « grands ensembles ». Les techniques de préfabrication et de gestion rationalisée du chantier sont également introduites pour la reconstruction des villes de Gien, Sully et Châteauneuf-sur-Loire. Dans ces villes, d'autres expériences seront tentées pour rationaliser le chantier, comme en témoigne l'îlot 13 de Sully-sur-Loire qui expérimente pour la première fois le regroupement des entreprises locales pour contrer la concurrence des grandes entreprises parisiennes.



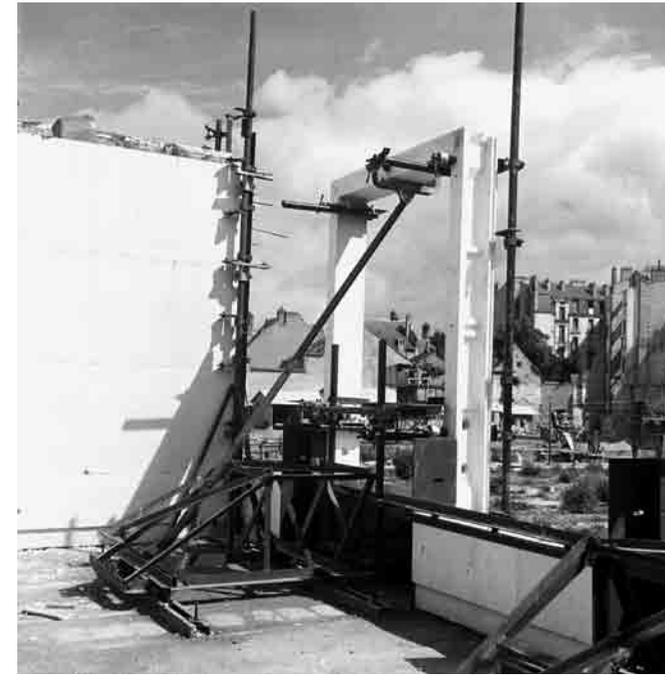
34



35

« Une construction dite préfabriquée est celle dont les parties constitutives sont en majorité exécutées en série, en atelier, avec la précision des méthodes industrielles modernes pour former un système constructif cohérent, satisfaisant, suivant sa destination à des conditions normales de résistance, d'aspect, d'habitabilité, de confort et de durée avec le minimum d'entretien. Cette construction doit pouvoir, en raison d'une gamme de montage précise et détaillée être édifiée par une main-d'œuvre courante, rapidement, sans à-coups, retouches ni modifications par le moyen d'opérations simples de montage, de réglage et de raccordement, les travaux de parachèvement étant réduits au minimum. »

Union syndicale nationale de la préfabrication du bâtiment, 1949.



36



37



38

fig. 34 Couverture de la brochure du procédé du « bloc croisé » de Croizat & Angeli, 1946. fig. 35 Tracé de la grue de construction de l'îlot 4, angle rue Bannier et côté rue du Colombier, 1946. fig. 36 Mise en place d'un « bloc-fenêtre » selon le procédé Croizat & Angeli, chantier îlot 4, Orléans, 1946. fig. 37 Prototype de mur réalisé selon le procédé Croizat & Angeli avec un dispositif de banchage, vers 1945. fig. 38 Le principe du « bloc-croisé » de l'entreprise Croizat & Angeli, présenté comme un jeu de construction pour l'enfant, vers 1946.

Un répertoire formel adapté à chaque ville

À partir de 1944, l'architecture de la seconde Reconstruction, malgré l'immensité des besoins, ne cherche pas à répondre simplement à l'urgence. Elle cherche délibérément à créer une nouvelle identité des villes à rebâtir, à partir d'une réinterprétation de leur image ancienne. Les techniques de préfabrication, même modérées, n'autorisent cependant aucune forme superflue et gratuite. Elles imposent, à chaque fois, la conception d'un ordre strict pour le développement du langage architectural. Pour Pol Abraham, « il semble que, face aux pertes et destructions, ces nouveaux ordres pourront rendre moins cruel le souvenir de tant de choses de qualité à jamais disparues ». Dès lors, l'invention de véritables styles relève moins d'un simple exercice formel que de la nécessité de secourir la mémoire collective perdue, en créant, à chaque fois, une nouvelle image unifiée, spécifique à chaque « ville martyre ». Dans l'esprit rationaliste de l'époque, cela signifie la création d'une nomenclature cohérente qui systématise les proportions, les élévations, les matériaux, bref l'ensemble des éléments du vocabulaire architectural.

Dans le contexte national, les villes-ponts du Loiret se singularisent par une recherche fondatrice sur l'invention des styles de la Reconstruction. Certes, les stratégies adoptées pour cette seconde phase s'inscrivent dans le prolongement des premières projections imaginées sous Vichy. Mais loin de tout régionalisme doctrinaire, elle réinvente un langage architectural qui témoigne de la profondeur de l'héritage historique des villes sans référence formelle directe et littérale.

Architecture préfabriquée et modulaire à Orléans

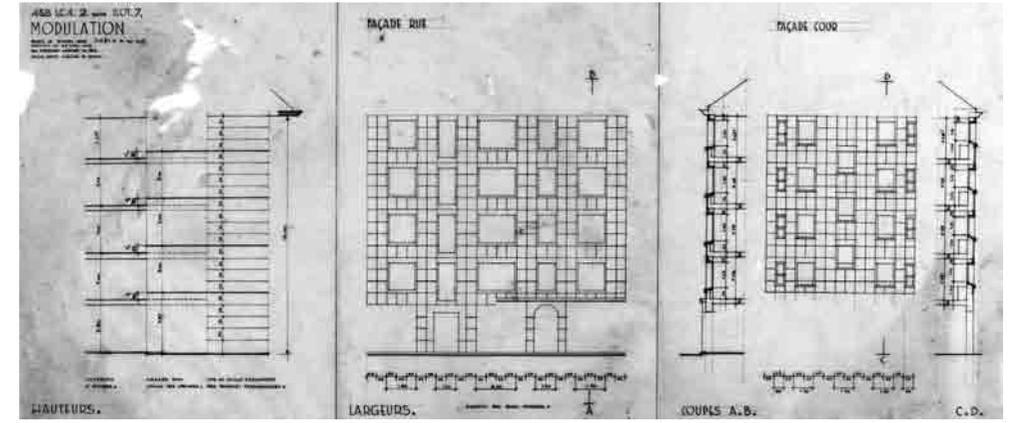
- ⁴³ Dans son ouvrage intitulé *Architecture préfabriquée* publié en 1946, Pol Abraham montre que la préfabrication et l'industrialisation ne se réduisent pas à la simple conception technique et constructive du bâtiment. Il défend une approche globale qui va des techniques nouvelles de construction à la création architecturale. Son objectif est ainsi de se faire l'avocat de procédés constructifs capables de caractériser, par leurs formes et leurs styles, l'architecture de l'époque comme, écrit-il, « l'égal du classicisme et du gothique ».



39



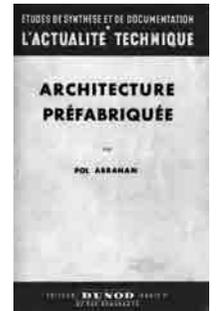
40



41



42



43

fig. 39 Montage de l'îlot 4 avec les blocs de pierre de taille, Orléans, 1946. fig. 40 Chantier îlot 4 montrant l'atelier à ciel ouvert pour tailler les pierres, Orléans, 1946. fig. 41 Plans de modulation des façades pour les chantiers d'expérience d'Orléans montrant les possibilités de varier les rythmes des fenêtres, Pol Abraham, 1948. fig. 42 Angle de l'îlot 4 avec les sculptures de l'artiste Marcel Gili, Orléans, 1947. fig. 43 Couverture du livre *Architecture préfabriquée*, Pol Abraham, éditions Dunod, Paris, 1946.



44



45



46

fig. 44 Une nouvelle qualité de vie urbaine – l'aménagement de la cour de l'îlot 4, Orléans 1947, photographe: Henry Salesses. fig. 45 Chantier de construction sur la Grande Rue à Châteauneuf s/ Loire, années 1960. fig. 46 Grande Rue, Châteauneuf s/ Loire, années 1960.

L'architecture préfabriquée devient chez lui un véritable concept – voire un style, un ordre – qu'il place au même niveau que les grands styles de l'histoire de l'architecture. L'idée de l'«ordre», dans sa réflexion, découle de manière systématique de la loi modulaire – résultat de la «normalisation modulaire», une recherche menée dès 1926 par l'AFNOR (Association Française de Normalisation) – dans laquelle s'inscrit l'ensemble des éléments de préfabrication : blocs-fenêtres, cloisons, planchers, escaliers et équipements. Selon Abraham, la loi discipline l'architecture. Elle oblige l'architecte à chercher l'expression plastique dans la proportion et le rythme.

Abraham conçoit un répertoire formel pour les îlots à reconstruire du centre-ville d'Orléans, notamment les 1, 2, 4 et 5. Mais celui-ci va peu à peu être altéré, simplifié à l'extrême, notamment par l'introduction de la brique rouge, jusqu'à être, à la fin de la période de la reconstruction, presque totalement banalisé.

Moderniser le passé : le paradoxe de la reconstruction «à l'identique»

La reconstruction des monuments historiques détruits ou endommagés se décline selon des approches qui varient au gré des architectes mandatés et des situations locales souvent conflictuelles entre services des monuments historiques et urbanistes. La crainte du pastiche rend l'idée de «reconstruction à l'identique» problématique tandis que les innovations constructives de l'architecture moderniste sont largement mises à contribution. Ceci vaut pour l'activité de l'architecte Paul Gélis, en charge entre 1940 et 1959 des Monuments historiques du département.

Le bilan des édifices endommagés ou détruits est lourd : la maison Jeanne d'Arc et la Cathédrale Sainte-Croix à Orléans, l'église Saint-Martial à Châteauneuf-sur-Loire, l'église Saint-Germain à Sully-sur-Loire, le château et l'église Saint-Louis à Gien... La diversité des approches peut être illustrée par deux exemples : l'église Saint-Pierre (rebaptisée, pendant la Reconstruction, Sainte-Jeanne-d'Arc) à Gien et la rue Royale à Orléans. Même si la rue Royale retrouve, presque à l'identique, son langage architectural de la fin du XVIII^e siècle, sa construction est une structure moderniste à ossature de béton armée recouverte d'une façade historiciste. L'église Sainte-Jeanne-d'Arc de Gien, entièrement reconstruite par Paul Gélis et son fils Jean, affiche une structure moderniste en béton armé.

47, 48, 50

Le pittoresque modéré de Gien, Sully-sur-Loire et Châteauneuf-sur-Loire

L'architecture de la Reconstruction dans le Loiret veut redonner une nouvelle image à chaque ville, en leur imaginant un ordre architectural et un style individuel propre, tenant compte de leur poids démographique et de leur importance régionale.

Pour Orléans, un ordre «préfabriqué et modulaire» est défini. Le nouveau langage des villes plus petites, comme Châteauneuf-sur-Loire, Sully-sur-Loire ou Gien, puise dans l'héritage régionaliste et pittoresque.

⁵¹⁻⁵⁴ On substitue aux identités perdues des styles inventés, sans relation réelle avec les formes urbaines organiques d'autrefois aux lignes architecturales hétérogènes. Ces nouveaux langages s'inspirent de manière allusive et modérée des langages formels des villes détruites, allant jusqu'à imaginer des images historiques fictives. Sous Vichy, l'urbaniste Jean Royer conçoit un «ordre continu» pour l'ordonnancement des centres des villes rurales et un «ordre dispersé» pour les zones extra-muros, en puisant toujours dans les ressources locales. Avant 1944, aucune de ces propositions fortement imprégnées de rhétorique folklorique, pittoresque régionaliste ne sera finalement réalisée. Elles constituent cependant un héritage esthétique et conceptuel auquel vont emprunter les styles de la reconstruction des villes rurales développant des répertoires formels «pittoresques» variables d'une commune à l'autre.

^{39,40} Les études menées depuis 1940, en appliquant la doctrine vichyste du retour aux traditions locales, en posaient les bases architecturales. Cette focalisation sur les ressources locales fut rendue par ailleurs incontournable du fait des difficultés d'approvisionnement en matières premières. Les recherches sur la maison locale, ses modes de constructions et ses matériaux – telles que les artisans du projet national *Chantier 1425* en poursuivent la conception – retrouvent une légitimité objective dans ce contexte, avec la forte diminution des moyens de transports après 1940. Le recours aux matériaux locaux du Loiret comme la brique, la tuile plate ou le moellon devient une priorité pour relancer l'économie locale.





47



48



49



50

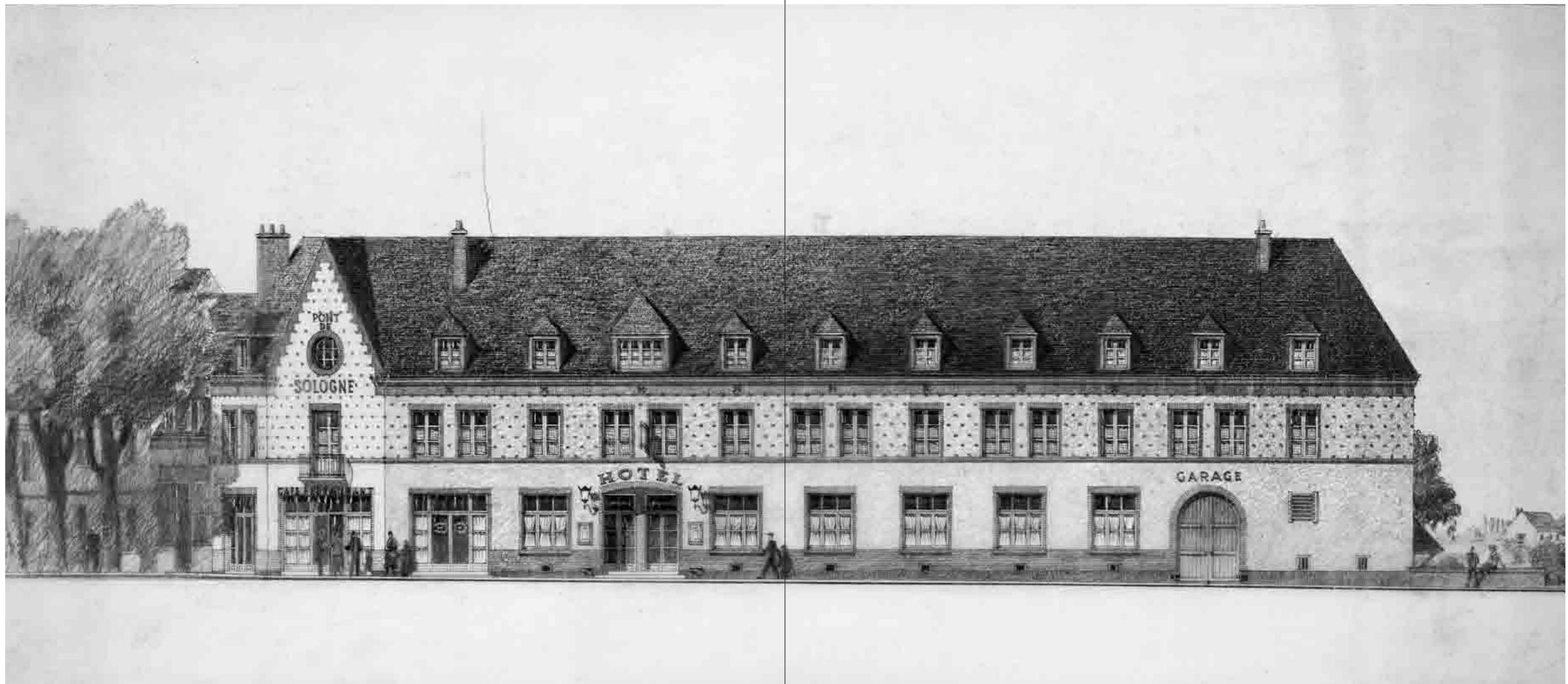


51



52

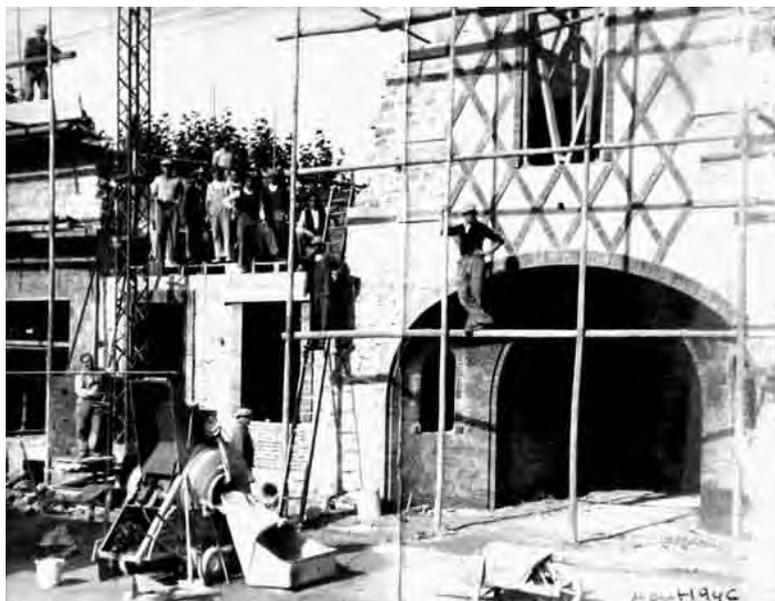
page précédente Immeubles reconstruits à Gien montrant une recherche de la diversité par rapport aux matériaux et aux textures, début des années 1950. [fig. 47](#) Construction en béton armé des voûtes de l'église Sainte-Jeanne d'Arc à Gien, début des années 1950, photographie par Paul Gélis. [fig. 48](#) Ouvriers de la reconstruction de l'église Sainte-Jeanne d'Arc à Gien, début des années 1950, photographie par Paul Gélis. [fig. 49](#) Carte postale de la rue Royale, Orléans, 1904. [fig. 50](#) Reconstruction de la rue Royale, montrant le système constructif en béton armé, Orléans, 1952, photographie par Paul Gélis. [fig. 51](#) Vue aérienne de la ville de Gien, années 1960. [fig. 52](#) Vue aérienne de la reconstruction de Sully, vers 1956.



Projet « définitif » de l'Hôtel du Pont-de-Sologne à Sully ¹/ Loire, par l'architecte Léon-Émile Bazin.



53



54

Projeter la ville de demain

Les « villes-ponts » du Loiret sont les premières communes françaises à bénéficier de l'aide gouvernementale pour la reconstruction. La raison en est que Jacques Morane, préfet du Loiret, fait élaborer dès 1940 des plans pour la reconstruction des villes les plus touchées : Orléans, Gien, Sully \forall Loire, Châteauneuf \forall Loire et Saint-Denis-de-l'Hôtel. L'urbaniste Jean Royer en est la figure-clé. Ses projets urbains vont devenir les paradigmes de la reconstruction des villes ligériennes avant et surtout après la Libération. Ses plans sont une critique radicale de l'urbanisme de l'entre-deux-guerres : centres-villes insalubres, prolifération des taudis, développement non contrôlé des villes « tentaculaires », absence généralisée de plans d'ensemble. Royer propose un système d'unification et de simplification urbaine qui n'est pas sans faire écho à la politique autoritariste en vigueur. Son approche est centrée sur une conception viaire (en réseau) du plan d'urbanisme et sur une dissociation rigoureuse des unités fonctionnelles que doit satisfaire une ville moderne : les quartiers réservés au travail, à l'habitation, aux loisirs et aux infrastructures.

La ville, à l'échelle de son territoire, est conçue comme un organisme complexe capable d'anticiper sur son évolution et sa croissance future. Royer ne prévoit pas de reconstruction à l'identique, mais vise à combiner l'impact historique de ces villes anciennes avec les conceptions modernistes ; ce qui constitue également la base de la reconstruction après 1944.

Jacques Morane est nommé à la tête du Loiret le 21 juin 1940. Il arrive dans un territoire dévasté par les bombardements et déserté par une grande partie de l'administration locale. Pour lui, la reconstruction du département vise un double objectif: résorber le chômage grâce aux travaux de déblaiement et de (re)construction et concevoir un nouvel urbanisme qui s'appuie sur des méthodes innovantes.

Morane veut faire de la reconstruction du Loiret une « vitrine de la réussite du régime de Vichy ». Il met ainsi en œuvre ce que l'on pourrait appeler un « urbanisme de la persuasion », et fait pour cela venir l'architecte et urbaniste Jean Royer. Morane ne vise pas la radicalité de la ville fonctionnaliste mais il souhaite intégrer les principes modernistes, combinés avec certaines idées caractéristiques des « cités-jardins », à une conception organique des villes (Camillo Sitte).^{*} Il ne prône pas, se faisant, une reconstruction à l'identique.

Morane veut faire d'Orléans une métropole régionale, en transformant le centre-ville détruit en un espace urbain modernisé qui souligne la dimension viaire, rectifie et élargit la voirie, rationalise le parcellaire, aère et agrandit l'îlot, désenclave le bâti pour plus de confort et d'hygiène avec un nouvel impératif de salubrité.

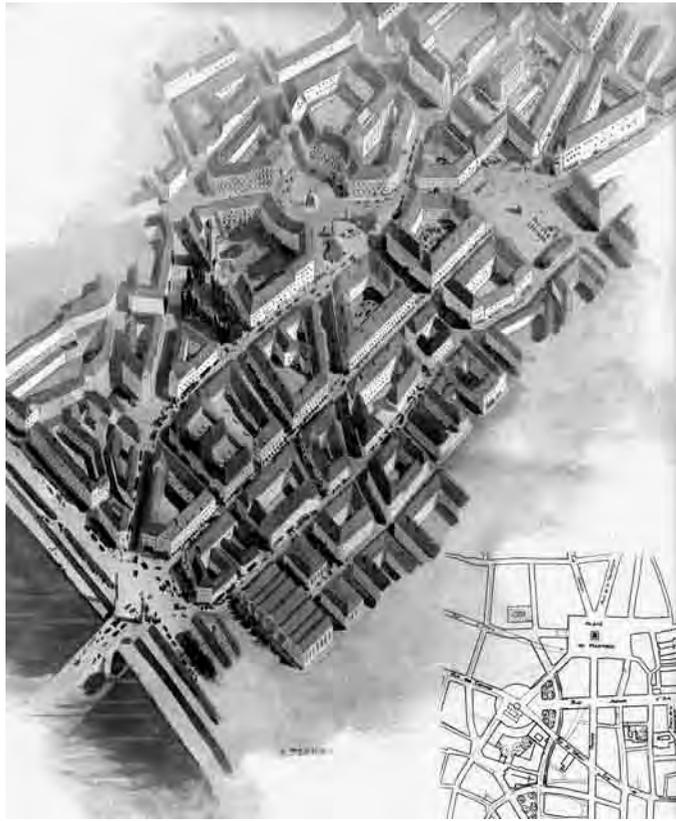
Les plans de reconstruction prévoient, cependant, de préserver le patrimoine pittoresque des petites villes du Val de Loire: Gien, Sully s/ Loire et Châteauneuf s/ Loire. Cette « planification idéale » anticipe sur le modèle opératoire de l'urbanisme vichyste.

^{*} Camillo Sitte (1843-1903) était un architecte autrichien et théoricien de l'architecture. Il se démarque depuis la fin du XIX^e siècle par une nouvelle manière de penser la ville, qui va à l'encontre des démarches progressistes de ses contemporains. Il propose un aménagement de la ville par une méthode issue de l'observation des espaces publics existants, donc par une intégration de l'histoire dans les réflexions sur l'urbanisme.

Jusqu'alors le remembrement concernait uniquement l'organisation du parcellaire rural. Par les lois du 11 octobre 1940 et du 12 juillet 1941, l'État français l'impose comme fondement de la renaissance des villes sinistrées. Ce procédé de redistribution de l'espace vise à rationaliser la parcelle afin de permettre une reconstruction économique et rapide. Il anticipe un changement radical par rapport aux plans des villes avant les destructions et exclut *de facto* leur reconstruction à l'identique. Cette redistribution de l'espace constitue également un préliminaire à la création de la nouvelle ville conçue sur la base de concepts modernistes: hygiénisme, élargissement de la voirie, aération des îlots.

À la Libération, le Gouvernement provisoire de la République française ne modifiera qu'à la marge les orientations de l'administration vichyste. Le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU) reprend à son compte les grands principes des limites de propriétés « libérées », ce qui ouvre la voie à une morphologie urbaine fonctionnaliste au sein de laquelle vont s'inscrire les nouveaux tracés parcellaires des villes du Loiret et les nouveaux plans cadastraux des villes reconstruites. Au-delà du remembrement individuel, ces plans déterminent également, les nouvelles servitudes économiques permettant de définir les implantations commerciales futures.





55



56



57



58

page précédente Projet de reconstruction dans le centre-ville d'Orléans avec les tracés de remembrement et la nouvelle rue déjà construite, 1941, photographie par Baranger. [fig. 55](#) Projet de reconstruction du quartier sinistré, Orléans, réalisé selon le projet urbain de Jean Royer, 1940, dessin de l'architecte Robert Pommier, Revue *L'illustration* N° 5 124, 24 mai 1941. [fig. 56](#) Dessin du plan d'aménagement de la ville de Châteauneuf s/ Loire, 1940, par l'architecte-urbaniste Jean Royer. [fig. 57](#) Plan de reconstruction pour la ville de Gien, octobre 1940, par l'architecte André Laborie. [fig. 58](#) Plan d'aménagement après des destructions à Sully s/ Loire, 1940, approuvé par le Conseil municipal le 26 octobre 1940.

La reconstruction des villes du Loiret suit dans les grandes lignes la voie adoptée depuis 1940 par Jean Royer et ses collègues architectes-urbanistes. Cependant, le travail de l'urbaniste est désormais davantage perçu comme un travail d'organisation du territoire, de répartition de ses infrastructures, pour favoriser la croissance économique, et de nouvelles relations entre ville et campagne.

La trame de la ville met en avant les deux fonctions-clés de la ville développées dans la *Charte d'Athènes*: circuler et habiter. Mais elle a aussi recours aux conceptions anglaises de la cité-jardin.

Les nouvelles artères dissocient clairement la circulation automobile des voies de cheminement. Comme le reprend à son compte l'urbaniste Jean Lebreton en 1945, la dimension du nouveau cadre de vie est désormais tournée vers les « biens » essentiels : soleil, espace vert, calme et intimité. Face à la crise du logement plus que jamais présente depuis les destructions massives, face aux îlots insalubres et aux taudis – conséquence directe du manque de rénovation du parc immobilier depuis le début du xx^e siècle – cette volonté d'amélioration du cadre de vie se conçoit comme la définition d'un « urbanisme humaniste ». Elle s'applique aux différents types de villes sans exclusion : grandes, moyennes ou rurales. Pour autant, comme le montre l'exemple du Loiret, cette prospective ne cherche pas à imposer un seul schéma de développement, idéal et homogène.

La « Renaissance d'Orléans » : le plan de Jean Royer

L'objectif global de la reconstruction est de transformer la ville d'Orléans en une capitale régionale, un nouveau centre économique, grâce au développement de ses voies fluviales jusqu'à la mer, et en même temps d'en faire le centre culturel de la région. Le nouveau maire, Pierre Chevallier entend renouveler dans toute sa structure le plan de circulation et d'implantation du logement. L'approche patrimoniale de la reconstruction du centre-ville (de la rue Royale notamment), est la seule partie du projet de Jean Royer de 1940 mise en œuvre avant la Libération qui soit conservée. La monumentalisation des places est abandonnée. Jean Royer retravaille sa proposition de 1940 en s'inspirant largement des théories de l'urbanisme fonctionnaliste. La ville

60-62

est désormais divisée en plusieurs zones : habitation, industrie et zone verte. La zone d'habitation est sous-divisée en plusieurs secteurs : modernes et patrimoniaux. Dans ce cadre, Royer envisage un nouveau quartier au nord, directement lié à un nouveau projet d'infrastructure très ambitieux : la création d'une gare unique qui rassemble, pour la première fois, la gare centrale de la ville et celle des marchandises, située sur la commune de Fleury-les-Aubrais.

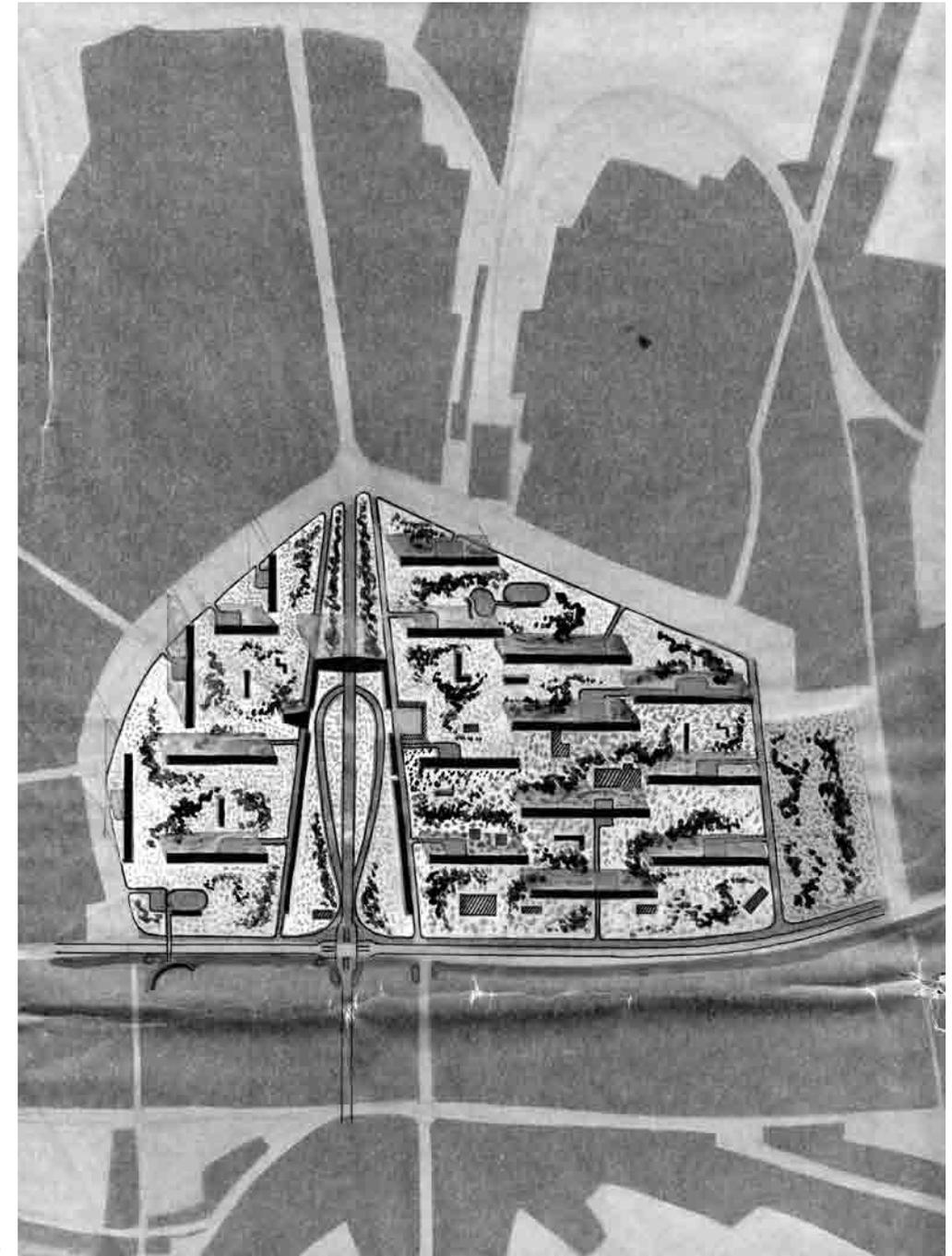
Le tracé urbain est ainsi complètement repensé : la ville sera dorénavant structurée en deux axes majeurs. Un axe nord-sud qui relie la gare et le centre-ville au pont de la Loire et à la Sologne. Et un axe est-ouest, qui crée une liaison directe entre habitation, centre culturel et centre administratif, désormais regroupé autour de la cathédrale.

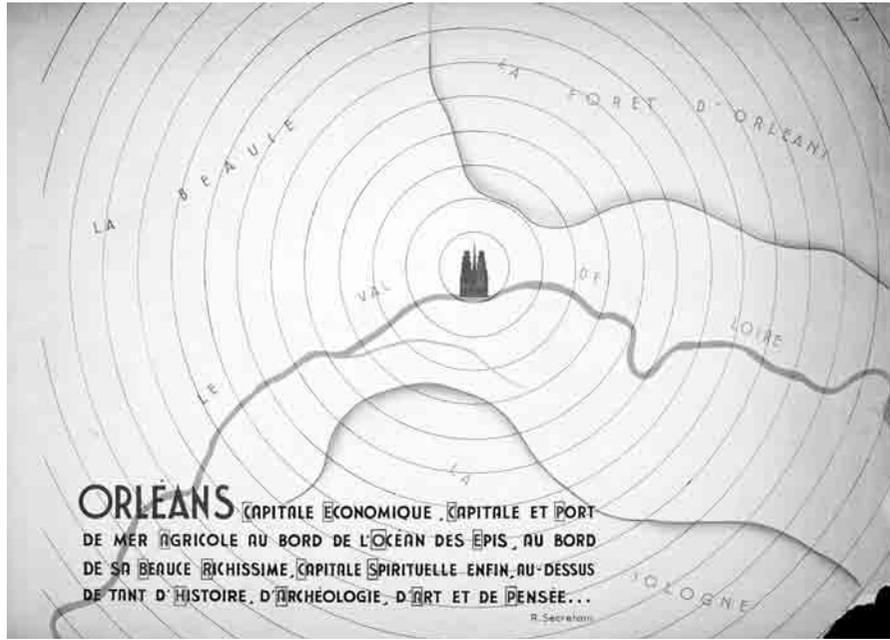
56-58 Inventer un zonage pour les villes rurales

Sous l'ordre du préfet Morane, entre août et novembre 1940, l'urbaniste en chef Jean Royer dresse avec son équipe, des plans d'aménagements urbains. Par-delà le déblaiement, la remise en état sommaire des distributions d'eau et d'électricité et la réalisation de constructions provisoires, il prévoit des études pour moderniser toutes les villes-ponts du Loiret victimes de dommages, tout en préservant leurs références historiques. Jean Royer s'inspire d'un célèbre projet de 1934 de l'urbaniste Henry Prost : le plan d'aménagement de la région parisienne. Sa particularité est de mettre en application le *zonage*, référence à la ville fonctionnelle des modernistes, désormais décomposé en quartiers résidentiels, quartiers d'habitation et de commerce et quartiers industriels ordinaires. Ce plan prévoit la création de nouvelles infrastructures routières, de voies touristiques et la mise en valeur du patrimoine. Il peut être interprété comme une sorte de « troisième voie », plus modérée par rapport à celle des fonctionnalistes radicaux. Royer en applique les principes, aussi bien pour une ville d'importance régionale comme Orléans que pour le réaménagement des petites villes rurales. Pour se faire, la circulation est radicalement modernisée par de nouveaux percements, des tracés régulateurs et la création de nouvelles places. L'urbaniste cherche cependant à créer un tracé propre à chaque ville, en s'inspirant de leur plan urbain historique. Mis à part celui de Châteauneuf s/ Loire, les nouveaux tracés établis en 1940 pour Sully s/ Loire et Gien seront fidèlement repris après 1944.

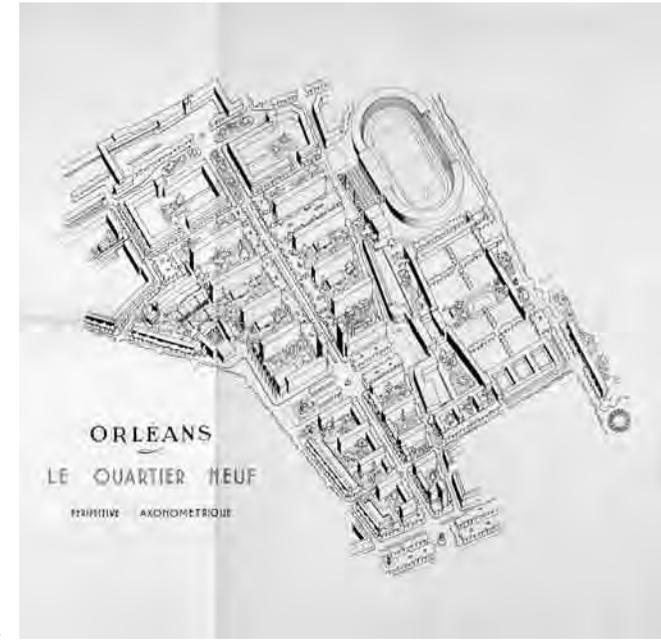
Le Corbusier – Orléans «ville verte»

En novembre 1944, Le Corbusier projette une vision utopiste pour Orléans. Elle sera reprise dans le cadre de la critique des urbanistes officiels lancée par le Front national des architectes, une association créée sous l'Occupation en 1942, qui regroupait une dizaine d'architectes proches du Parti communiste français. Le FNA attaque, dans un rapport intitulé *Plan d'aménagement de la ville d'Orléans* d'avril 1945, le plan de Jean Royer établi dès 1940 qui lui semble peu homogène quant aux projets de zonage et de circulation. Ce contre-projet met en avant les conceptions fondatrices de la ville fonctionnaliste en se référant à la doctrine défendue par Le Corbusier dans *La Charte d'Athènes*. Le projet de Le Corbusier de 1944 y est présenté comme la traduction urbaine de l'article 64 de la Charte: «Que des zones de verdure isolent, en principe, les lits de grande circulation.» L'approche est radicale. Le centre-ville se décompose en un centre d'affaires posé au milieu de 17 gigantesques unités d'habitation, elles-mêmes régulièrement dispersées sur une large zone verte. Une autoroute traverse la ville du nord au sud jusqu'à un grand nœud autoroutier en face du pont Royal sur la Loire. Au niveau de ce carrefour qui relie la ville à tous les axes régionaux les plus importants, une route en épingle à cheveux pénètre au cœur de la ville permettant d'arriver rapidement au centre d'affaire, lui-même au centre de la ville verte. L'approche corbuséenne pour Orléans met ainsi en évidence trois idées clés à l'origine de ce que l'on désigne depuis sous le nom de métropole régionale. L'exigence de calme, de soleil et de lumière se retrouve dans le concept de ville verte, tandis que la ville-métropole se réorganise autour de ses deux fonctions essentielles: ville-carrefour, c'est vers elle que convergent tous les axes de communication; centre d'échanges, c'est en son sein que se concentre et s'organise l'essentiel du pouvoir économique. Le Corbusier concevra sur le même modèle d'autres projections de villes, notamment celle pour Saint-Dié-des-Vosges (1945-1946).

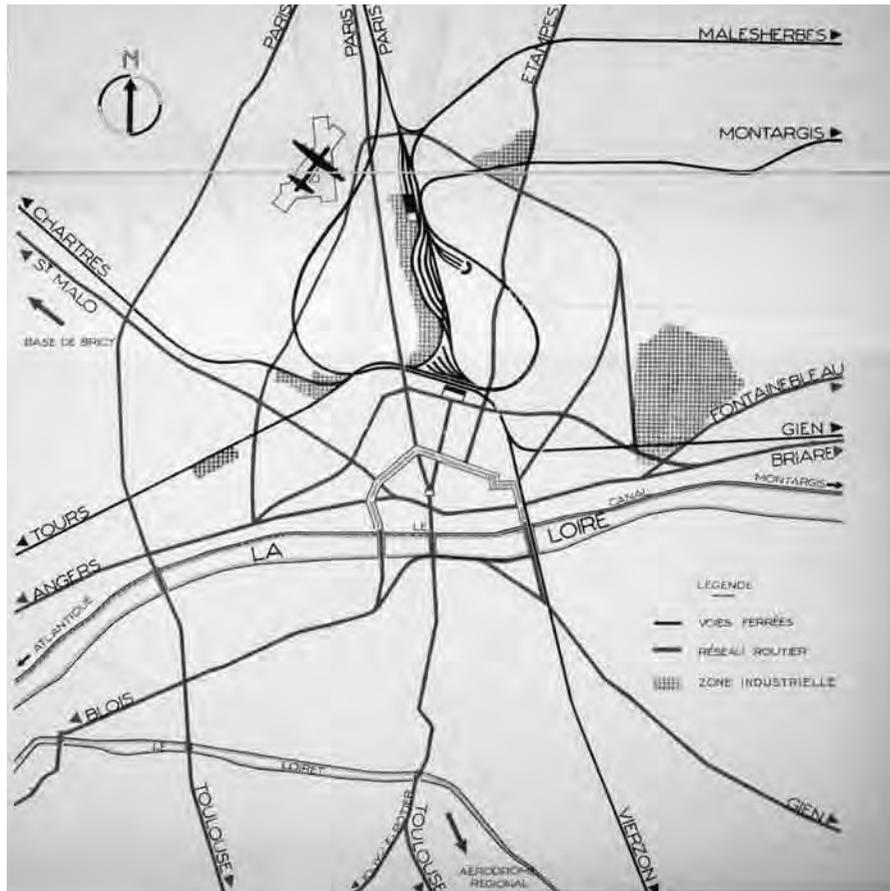




60



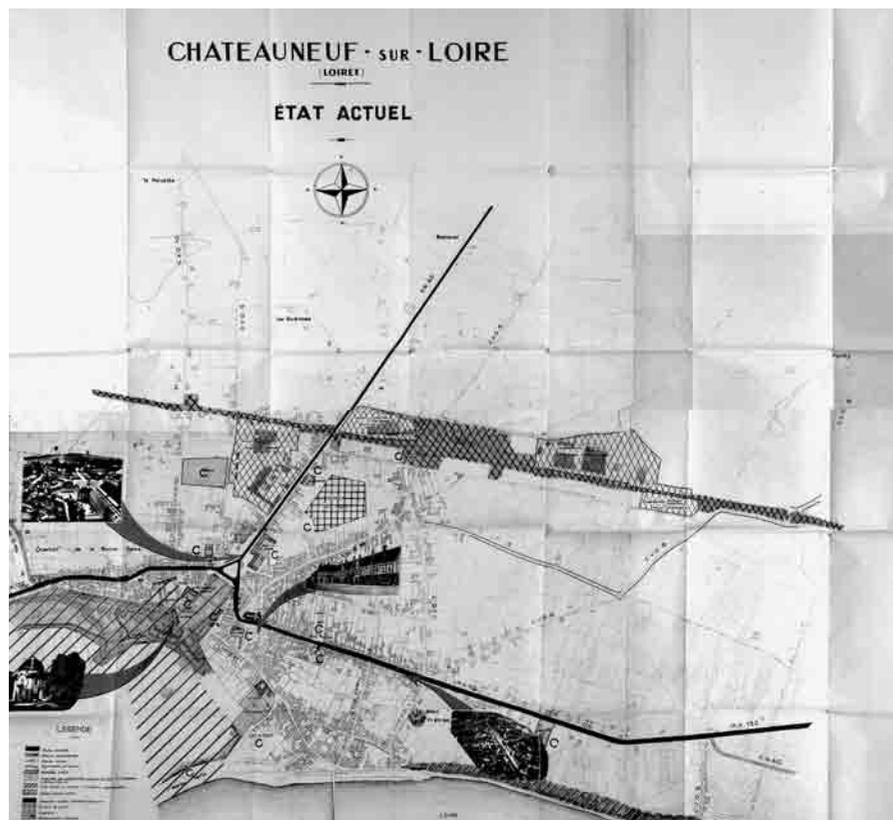
62



61



63



64

La fin d'un récit

F

Le 16 avril 1953, le *plan Courant*, initié par le ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, entre en vigueur. L'objectif est d'obtenir la construction de 240 000 logements par an, en créant un emprunt pouvant couvrir pour les futurs propriétaires jusqu'à 80 % du prix de la construction. Cet engagement sans précédent, résulte d'une crise du logement qui ne cesse de s'aggraver. Il semble alors inévitable que les stratégies caractéristiques de l'architecture de la Reconstruction qui opèrent encore à l'échelle du tissu urbain historique ne soient rapidement abandonnées. Malgré l'utilisation de nouveaux procédés de préfabrication et d'industrialisation, elle ne peut en effet apporter de réponse satisfaisante à la nécessité d'une création massive de logements. Ce sont cependant les « chantiers d'expériences » inaugurés à Orléans qui ont ouvert la voie à l'invention du « Grand ensemble » des Trente Glorieuses. Les chantiers de reconstruction des « villes-ponts » du Loiret se poursuivront en parallèle jusqu'à la fin des années 1950 ou, comme à Sully ^{s/}Loire ou Châteauneuf ^{s/}Loire, au début des années 1960. À la réminiscence du parcellaire historique succède désormais une architecture statistique qui suit le tracé rectiligne de la grue de montage. La décomposition de l'îlot traditionnel et la composition de vastes figures urbaines abstraites à l'échelle du territoire, imposent un autre paradigme de l'espace. Une parenthèse se ferme, donc. Le fonctionnalisme d'urgence des baraquements de l'après-guerre devient la nouvelle matrice opérationnelle de la politique du logement en France.

fig. 59 Plan de reconstruction pour la ville d'Orléans selon le principe de la *Charte d'Athènes*, 1944, par l'architecte Le Corbusier. fig. 60 Projet de reconstruction de la ville d'Orléans comme capitale économique régionale, in: Jean Royer, *Orléans hier et demain, 1940, 1944-1948*, Album illustré. fig. 61 Plan d'infrastructure pour l'agglomération orléanaise, par l'architecte-urbaniste Jean Royer, 1948. fig. 62 Perspective axonométrique du « Quartier neuf », Orléans, par l'architecte-urbaniste Jean Royer, 1948. fig. 63 Projet pour le nouveau quartier de la gare d'Orléans, années 1960, par l'architecte Léon-Émile Bazin. fig. 64 Plan du nouveau programme d'aménagement, Châteauneuf ^{s/} Loire, architecte: André Bezançon, 1958.

« Art. 1^{er}

Dans le délai de deux mois à partir de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement établira un plan de modernisation et d'équipement du bâtiment avec :

- 1^o Une organisation capable en fin de plan d'assurer l'édification de 240 000 logements au maximum chaque année ;
- 2^o Une réduction sensible des prix de revient du bâtiment par des mesures techniques, financières et éventuellement fiscales ;
- 3^o Une rationalisation et une normalisation de la construction comportant notamment une aide à l'artisanat du bâtiment afin de lui permettre de s'adapter aux nouveaux procédés de construction ;
- 4^o La formation professionnelle des jeunes et des adultes pour résorber le chômage et assurer la main-d'œuvre qualifiée, nécessaire à la réalisation du plan ;
- 5^o Une politique de crédit répondant aux besoins grandissants des entreprises de tous ordres et favorisant le progrès technique. »

Loi N° 53 – 318 du 15 avril 1953 facilitant la construction des logements économiques.



65

fig. 65 HLM de la Madeleine, Orléans, janvier 1948, photographe : Henri Salesses.
page suivante Vue aérienne du quartier de l'Argonne à Orléans, photographie, 1970-1974.



L'actualité de l'architecture de la Reconstruction

— un patrimoine vivant, un attachement à (re)construire collectivement

Isabelle Thauvel

Architecte, directrice du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Loiret

De moderne et visionnaire dans une société d'après-guerre qui ne pouvait que croire dans un monde meilleur, le patrimoine de la reconstruction du Loiret est rapidement devenu obsolète. Mal-aimé car apparu sur un champ de ruines, rejeté et quelquefois maltraité parce que méconnu, ce patrimoine a subi de nombreuses interventions au coup par coup, quand il n'a pas été définitivement délaissé au profit d'extensions urbaines dévoreuses d'espace.

Pourtant, la diversité et la pertinence de sa composition ne manquent pas d'interpeller les visiteurs du modernisme rationnel sans concession de l'îlot 4 d'Orléans au néo-pittoresque de Gien, en passant par différentes interprétations locales... À Sully / Loire, l'habile gestion des espaces de transition entre public et privé par des cours intérieures et des venelles, le ménagement des vues et perspectives dans les cheminements vers le château et la Loire, apportent agrément et qualité au centre-ville reconstruit. Plus généralement, les compromis entre habitat individuel et semi-collectif, modernité et références locales, les rapports d'échelle entre bâti et espaces publics, préfigurent les formes urbaines préconisées et adoucies dans les objectifs actuels de resserrement urbain. L'étude patrimoniale réalisée récemment modifie le regard de chacun sur ce patrimoine, mais malgré ses nombreuses qualités de conception, il n'est plus adapté aux attentes et usages des habitants. Les exigences contemporaines en surfaces et volumes plus généreux, en éclairage, en confort et accessibilité ont évolué. Les objectifs de ce cycle d'exposition : « faire connaître et apprécier le patrimoine reconstruction par leurs propriétaires et les habitants », devraient

convaincre ceux-ci de ses qualités intrinsèques, et les inciter à investir pour sa valorisation. Mais pour cela, il faudra apprendre à protéger sans figer en rassemblant autour d'un projet commun de réappropriation du bâti et des espaces extérieurs.

Les nécessaires adaptations aux usages modernes, ainsi que les objectifs de transition énergétique sont à envisager en tenant compte des besoins et envies de chaque habitant en les traduisant par des interventions judicieuses. Cependant l'addition de petits projets individuels ne sera pas garant d'un résultat global de qualité. D'autre part, une réglementation superficielle à des fins cosmétiques, basée sur la préservation de l'aspect général du bâti, peut contraindre, mais ne favorisera pas l'appropriation par les habitants et l'attachement des propriétaires à leur bien. Leurs préoccupations, très concrètes sont à écouter et synthétiser en un projet collectif

- Le restaurateur en recherche d'un lieu de travail plus spacieux et lumineux et d'une terrasse;
- L'artisan désireux de trouver des locaux adaptés à son activité;
- La famille en attente d'un lieu de vie moderne et confortable pour profiter du centre-ville et de ses services de proximité, et aussi d'un petit espace extérieur pour dîner le soir, d'un espace commun sécurisé pour les enfants ou les fêtes de quartier, d'espaces de rangement supplémentaires, et de stationnement des véhicules et des vélos...

La recherche de solutions techniques collectives pour les économies d'énergie, liées aux ressources locales, motiverait les propriétaires occupants et bailleurs à investir dans l'amélioration de leur logement, en dépassant la simple question des changements de menuiseries. L'introduction mesurée de la végétation pour pallier à l'austérité et aux effets climatiques du tout minéral, apporterait ombre et fraîcheur en cœur d'îlot, tout en respectant l'échelle du bâti et sa rigueur architecturale...

Enfin, ne faut-il pas envisager dans certains cas à revoir un parcellaire trop étrié par des procédures de remembrement urbain dans le cadre d'un projet partagé?

Des pistes comme les coopératives d'habitants, sont à explorer, de véritables études basées sur la connaissance de ce patrimoine et les besoins des habitants et des propriétaires seraient à mener dans un cadre participatif, avec les décideurs, les institutionnels et les professionnels du conseil. La formation des professionnels (architectes, urbanistes, paysagistes) à l'accompagnement des porteurs de projets (groupes d'habitants, de propriétaires bailleurs, de commerçants, d'investisseur...) vers un projet collectif peut être une des étapes de ce processus afin d'optimiser les ressources locales.

Soyons créatifs! De nouveaux partenariats et des solutions originales sont à inventer, dans un brassage d'idées dynamique de valorisation architecturale et urbaine, dans des contextes différents :

- Centres de ville à forte pression foncière, ou en décroissance;
- Petites villes, sites touristiques...

Et pour des usages diversifiés :

- Habitat innovant permanent, ou temporaire pour l'accueil des visiteurs (châteaux, Loire à vélo...);
- Commerces et activités;
- Lieux ludiques et attractifs d'exposition permanente...

Afin de réanimer la valeur de témoignage de nos villes reconstruites et poursuivre ainsi l'atelier de la ville de demain dans le Loiret.



Usages actuels et diversifiés pour le patrimoine reconstruit: l'exemple de Saint-Lô, extrait du *Traits Normands*, N° 2, 2015.

Pierre Allorant, Noëline Castagnez et Antoine Prost, *Le moment 1940*, Cliopolis, collection du Comité d'histoire parlementaire et politique, éditions L'Harmattan, 2012.

Jacques Auguste, *Photographe du nouveau (Orléans, 1945–1955)*, exposition des Archives départementales du Loiret. 20 septembre–28 novembre 2008, Orléans.

Patrick Dieudonné, *Villes reconstruites : du dessin au destin*, Tome 1 & 2, éditions L'Harmattan, 1994.

Yvan Delemontey, *Le béton assemblé : préfabriquer la France de l'après-guerre (1940–1955)*. Thèse soutenue le 19 novembre 2009, Paris.

Yves Durand, *La reconstruction d'Orléans, Tours et autres villes en Val de Loire, détruites en 1940–1944*, in *Du dessin au destin : villes reconstruites*. Volume I, Actes du deuxième Colloque international des villes reconstruites, Paris, éditions L'Harmattan, 1994, p. 305–315.

Anne-Sophie Godot, *L'urbanisme et l'architecture de la reconstruction du Loiret (1940–1954)*. Thèse soutenue en décembre 2009, Paris IV Sorbonne, Paris.

Anatole Kopp, Frédérique Boucher & Daniel Pauly, *L'architecture et la reconstruction en France 1945–1958*, éditions du Moniteur, 1982.

Frédéric Migayrou (dir.), *Pol Abraham : architecte 1891–1966*, exposition du Centre Pompidou, Galerie du Musée, du 5 mars au 2 juin 2008, Paris.

Didier Mouchel (dir.), et Musée du Jeu de Paume, *Photographies à l'œuvre. Enquêtes et chantiers de la reconstruction. 1945–1958*. Catalogue d'exposition réalisée au Château de Tours du 26 novembre 2011 au 20 mai 2012, éditions du Point du Jour, Cherbourg-Octeville 2012.

Patrice Noviant, Bruno Vayssière & Rémi Baudouin, *La Reconstruction provisoire : France, 1940–1946*, BOA, Paris, 1984.

Noélie Thibault, *Architecture et urbanisme du quartier de la gare à Orléans : 1843–1945–1954*. Mémoire (Volume 1 & 2) de 1^{re} année du master recherche Histoire de l'art, sous la direction de Jean-Baptiste Minnaert, Université François Rabelais, 2006, Tours.

Bruno Vayssière, *Reconstruction, déconstruction : le hard french ou l'architecture française des Trente glorieuses*, éditions Picard, Paris, 1988.

Jean-Claude Vigato, *L'architecture régionaliste en France 1890–1950*. Institut français d'architecture, éditions Normant, 1994.

Danièle Voldman, *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954 – Histoire d'une politique*, éditions L'Harmattan, 1997.

La Reconstruction dans le Val de Loire entre 1940 et 1953 – Le Loiret, atelier de la ville de demain
Cette exposition a été réalisée par la Maison de l'architecture du Centre-Val de Loire en partenariat avec le CAUE du Loiret et la direction de l'Inventaire du patrimoine de la région Centre-Val de Loire. Elle a reçu le soutien financier de la DRAC Centre-Val de Loire/Ministère de la culture et de la communication, de la région Centre-Val de Loire, du département du Loiret et du conseil régional de l'Ordre des architectes Centre-Val de Loire.

Exposition
Commissaire de l'exposition :
Elke Mittmann, directrice de la Maison de l'architecture du Centre-Val de Loire.

Co-commissariat : Benoit Lopes, urbaniste-conseil au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Loiret, Christel Palant-Frapier, chercheur à la Direction de l'Inventaire du patrimoine de la région Centre-Val de Loire, Isabelle Thauvel, directrice du CAUE du Loiret.

Graphisme : L'Atelier Collectif (Emmanuel Labard avec Alexandre Essayie).

Scénographie : Christophe Moreau.

Assistance : Ludivine Dos Santos.

Films : Catherine Radosa (Maëlle Quer-Riclet, comédienne, pour la lecture des textes).

Montage : Équipe technique de Sully / Loire, Ludovic Hennequin, Benoit Lopes, Roman Weintzem, Jonathan Sithiphon.

Presse : Metropolis, Paris.

Traduction : Lou Jablonowska.

Stagiaires : Patrica Diaz-Rubio, Coralie Dunou, Cécile Nicaud, Laure Sabler, Émilie Sauvaget pour la Maison de l'architecture du Centre-Val de Loire et Amayranni Zaraté Alto Mirano pour la Direction de l'Inventaire du patrimoine de la région Centre-Val de Loire.

Conseils : Jean-Christophe Royoux, conseiller pour les arts plastiques à la DRAC Centre-Val de Loire.

Comité scientifique : Pierre Allorant, maître de conférence en histoire du droit, vice-président de l'université d'Orléans; Marie Chouleur, conservateur du patrimoine aux Archives nationales, responsable du Pôle urbanisme, logement et environnement au sein du DEATA (Département de l'Environnement, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture); Xavier Clarke de Dromantin, architecte des Bâtiments de France, chef du Service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP) du Loiret et responsable de la Mission de coordination de l'architecture et du patrimoine (MICAP) du Loiret à la DRAC Centre-Val de Loire; Yvan Delemontey, architecte, enseignant à l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL); Alice Marsal, chargée d'études documentaires au DEATA (Département de l'Environnement, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture);

Jean-Baptiste Minnaert, professeur à l'université François-Rabelais de Tours; Sylvie Le Clech, directrice de la DRAC Centre-Val de Loire; Daniel Le Couëdic, architecte DPLG, professeur à l'université de Bretagne Occidentale; Sylvie Zaidman, conservateur du patrimoine, responsable du DEATA (Département de l'Environnement, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture) sur le site de Pierrefitte / Seine.

Remerciements : Sylvie Le Clech, directrice de la DRAC Centre-Val de Loire; Jean-Christophe Royoux, conseiller pour les arts plastiques DRAC Centre-Val de Loire; Xavier Clarke de Dromantin, architecte des Bâtiments de France DRAC Centre-Val de Loire; Emmanuel Porcher, directeur général délégué à la culture et aux sports, Conseil régional Centre-Val de Loire; Marie-Anne Sarda, conservatrice en chef du patrimoine, chef du service régional de l'Inventaire, Conseil régional Centre-Val de Loire; Jean-Luc Riglet, maire de Sully / Loire, conseiller départemental du Loiret; Geneviève Baude, 1^{re} adjointe en charge de la culture, enfance, jeunesse, scolaire et achats à la mairie de Sully / Loire; Virginie De Rubercy, Pôle communication, responsable du service culturel à la mairie de Sully / Loire; Oliver Morin, président de l'Association Culture & Patrimoine dans le Sullias à Sully / Loire, avec la participation d'Anthony Renou et Dominique Degremont; Mathieu Julien, président de la Maison de l'architecture du Centre-Val de Loire; Frédéric Neraud, président du CAUE du Loiret et vice-président du Conseil départemental; Nathalie Artiges-Maunoury, direction de l'Inventaire du Patrimoine de la région Centre-Val de Loire; Pierre Blareau, architecte honoraire, Olivet; Christelle Bruant, Archives municipales d'Orléans; Daniel Coutelier, responsable photothèque de la Délégation à l'information et à la communication MEDDE / MLETR; Christian Cathelineau, conseiller de développement du Pays Sologne Val Sud; Bruno Gélis, architecte, Paris; Isabelle Godineau, Fondation Le Corbusier, Paris; Anne-Sophie Godot, historienne de l'architecture, Paris; Nathalie Lopes, archiviste, Archives municipales de Gien; Audrey Madec, directrice du Musée de la marine, Châteauneuf / Loire; Gérard Montagne, mairie de Marsanne; Laurent Mazuy, Ville d'Orléans; Karine Pinault, responsable du service public et valorisation aux Archives départementales-Service publics et valorisation des fonds; Simon Vaillant, Centre d'archives d'architecture du XX^e siècle (Cité de l'architecture et du patrimoine, Institut français d'architecture); Yannick Rouyer, directeur du cabinet du maire de Gien; Sophie Vivier, direction de l'inventaire du patrimoine de la région Centre-Val de Loire.

Remerciements partenaires techniques : École nationale supérieure de l'architecture de Versailles, Gwenael Delhumeaux et ses étudiants; Equitone Éternit, Pascal André, chef de marché, Sidney Castaigne; Histoire et patrimoine, Emmanuel Coeuille; Kronofrance, Jacques Ferling, directeur; Mission Val de Loire, Patrimoine mondial de l'UNESCO, Isabelle Longuet, directrice; Conseil de l'Ordre des architectes Centre-Val de

Loire, Frédéric Skarbek, président; université d'Orléans, Pierre Allorant, vice-président.

Prêts : Archives départementales du Loiret, Archives municipales de Gien, Archives municipales d'Orléans, Archives municipales de Sully / Loire, Association Culture & Patrimoine dans le Sullias, Centre d'archives d'architecture du XX^e siècle (Cité de l'architecture et du patrimoine, Institut français d'architecture), Collections privées, Fondation Le Corbusier, Paris.

Publication
HYX
Éditions HYX :
1, rue du Taureau
F-45000 Orléans
contact@editions-hyx.com
www.editions-hyx.com

Maison de l'architecture du Centre-Val de Loire :
44, quai Saint-Laurent
F-45000 Orléans
mdacentre@wanadoo.fr
www.maisonarchitecture-centre.fr

Direction et coordination :
Elke Mittmann.

Édition et suivi : HYX.

Auteurs : Pierre Allorant, Elke Mittmann, Isabelle Thauvel.

Icographie : Elke Mittmann.

Relectures : Lucy Cluzan, Benoit Lopes, HYX.

Conception graphique :
L'Atelier Collectif (Emmanuel Labard et Alexandre Essayie), assistés de Ludivine Dos Santos.

Crédits photographiques :
© Archives départementales du Loiret (pp. 12, 70) – © Archives municipales de Gien (pp. 10, 36, 53) – © Archives municipales d'Orléans (pp. 8, 14, 15, 34, 68, 69, 74, 75) – © Archives nationales, Pierrefitte / Seine (pp. 23, 24, 25, 26, 40, 49, 50, 51, 63) – © Association Culture & Patrimoine dans le Sullias (pp. 11, 18, 56) – © Bibliothèque Kandinsky, MNAM, Centre Pompidou, Paris, Fonds Abraham (pp. 41, 42, 45) – © Centre d'archives d'architecture du XX^e siècle – Cité de l'architecture et du patrimoine, Institut français d'architecture / Académie d'architecture (pp. 9, 31) – Fonds Laprade et Bazin (pp. 35, 37) – Fonds Bazin, (pp. 50, 51, 54, 55) – Fonds Bazin (p. 62) – Fonds Bazin (p. 68) – Fonds Royer (p. 69) – Fonds Bazin) – © Bruno Gélis, Paris (p. 52) – © Fonds Seznee, Châteauneuf / Loire (p. 12) – © Direction de l'inventaire du patrimoine, région Centre-Val de Loire, Roger Henard (p. 53) – © Fondation Le Corbusier, Paris (p. 67) – © MEDDE / MLETR (pp. 16, 17, 40, 41, 44, 45, 46, 47, 73) – © Mémorial de la Shoah, Paris (p. 21) – © Ville d'Orléans / Médiathèques / auréliia.orleans.fr (p. 9).

Reproductions photographiques :
François Lauginie (pp. 14–15, 23–26, 34, 40, 41, 63, 68–69)
Vanessa Lamorlette (pp. 9, 31, 35 – 37, 54–55, 62, 69).



Centre d'Architecture d'Architecture
et de Construction et d'Urbanisme

CAUE du Loiret



Loiret



VILLE
de
SULLY-SUR-LOIRE

çïçliç



val de Loire
Centre-Val de Loire

énsa-v
Centre-Val de Loire
d'Architecture de Services



KRONO

Eternit



